

# POLICE MAGAZINE

## La Fraude continue au Havre



**Lire, pages 8 et 9, l'enquête de notre envoyé spécial et ses révélations sensationnelles. Ci-dessus : de braves douaniers s'efforçant de déjouer les combinaisons louches des fraudeurs.**

# ROIS pour gogos



Le « Roi Férid I<sup>er</sup> » qui voulait vendre sa couronne d'Arabie au Kaiser (1).

Un jour, c'était en 1910, le vicomte de Breuil était attablé à la terrasse du Grand Café de Bordeaux en compagnie d'un de ses amis, ancien officier de marine. Celui-ci lui présenta un industriel allemand du nom de Nicolas Bentz, lequel écouta d'une oreille complaisante le récit que le vicomte lui fit de ses voyages en Arabie et surtout de la fameuse réunion tenue à Eyoun, le 20 juin 1878, où les chefs de douze tribus, sous la présidence de l'émir Abou Assan, l'avaient élu roi d'Arabie.

Après avoir placé son royaume sous la protection de la Vierge Marie et de saint Marius, patron de l'Arabie chrétienne, le nouveau monarque avait fait signer aux douze émirs l'acte par lequel, après avoir proclamé que l'Arabie et la Syrie se libéraient de la tutelle de la Turquie, ils l'avaient désigné pour leur souverain.

Férid I<sup>er</sup>, — c'était le nom qu'il avait pris pour régner — s'était rendu au Caire où il avait fait authentifier le contrat solennel par le chef catholique Sarfonidus qui, du même coup, avait légalisé les signatures d'Abou Assan et des douze émirs en certifiant l'existence de ces éminents personnages, déclarés connus de lui.

Laissant à la garde de ses ministres la minute de l'acte l'appelant au trône, le vicomte de Breuil en avait emporté une photographie en Europe afin de la produire comme une preuve irréfutable auprès des personnalités dont il espérait obtenir l'appui matériel.

Malgré le tableau prometteur que Férid I<sup>er</sup> traçait de son royaume où le pétrole, le fer et les essences abondaient, les capitalistes hésitaient à faire des avances au nouveau souverain. Celui-ci ne pouvait subsister en Europe que grâce à un tribut de 30 000 moutons que ses sujets lui envoyaient chaque année et qu'il écoulait en partie à la Villette, sans parler de sachets de poudre d'or, de café, de plumes d'autruche.

Il faut croire que la photographie du parchemin avait cependant suffi à convaincre Nicolas Bentz puisque l'Allemand avait fini par démasquer sa véritable personnalité et avoué qu'il était un agent du Gouvernement allemand.

— Je vous propose une affaire colossale ! avait dit Nicolas Bentz à M. Dubreuil. Elle a de quoi tenter un homme de votre trempe. Il existe encore en Arabie quelques tribus soumises à la tyrannie des chefs barbares. Quoi de plus simple pour vous que d'aller vers ces tribus, les mains pleines de bibelots à treize sous et de verroteries, et de faire reconnaître par tous la proclamation d'Eyoun qui vous a fait roi ? Une fois maître de tout le territoire, vous revendez vos privilèges à l'Empereur d'Allemagne et votre fortune est faite !

— C'est possible, avait répliqué M. de Breuil qui flairait le commanditaire. Mais il manque...

(1) Voir Police-Magazine, n°s 262 à 265.

— En visitant mes Etats, j'ai constaté chez nombre de mes tribus des coutumes ressemblant aux nôtres. J'ai acquis la certitude qu'il fut un temps où les Arabes de certaines régions jurèrent gagnés à notre religion et festime qu'on pourrait facilement ramener une bonne partie de mes sujets à la chrétienté. Permettez-vous, Très Saint Père, que je m'y emploie ?

Le pape, séduit, avait accédé au vœu exprimé par celui qui se prétendait avec tant d'assurance roi d'Arabie.

Cet assentiment devait permettre au pseudo-Férid I<sup>er</sup> d'avoir des relations fréquentes avec le Vatican et rien ne devait faciliter davantage l'escroquerie de grande envergure montée par celui qui n'était pas plus roi que vicomte, mais un simple valet de chambre échappé de l'office.

Durant une trentaine d'années, le roi devait, en effet, vivre largement du titre qu'il s'était octroyé lui-même, réussissant à s'introduire dans toutes les cours et toutes les chancelleries d'Europe, nommant des ministres, vendant des titres de noblesse et ayant même réclamé la création d'une ambassade à Paris.

Très méticuleusement, Férid I<sup>er</sup> avait établi un dossier à l'appui de son projet de transformer son royaume en une vaste société commerciale.

Il projetait de faire une entrée triomphale dans Eyoun et c'est pourquoi, outre les fonds nécessaires à la mise en valeur commerciale de ses Etats, il réclamait à ceux dont il sollicitait le concours financier

souffrait pas de réplique. Sa Majesté le roi Louis I<sup>er</sup> daigna répondre par une légère inclination de tête au salut plongeant du grand joaillier niçois auquel il venait de commander pour un million de brillants et de bijoux.

A vrai dire, ce joaillier n'avait fait preuve d'obséquiosité qu'en apparence, car il avait l'habitude de voir des têtes couronnées se pencher sur ses écrans et jamais il n'avait entendu parler, depuis la conclusion du traité de Versailles, de la constitution de l'état de Transcaucasie-Vitanvalie dont Sa Majesté Louis I<sup>er</sup> se déclarait le souverain. Aussi, dès le départ de son client, téléphona-t-il au chef de la Sûreté.

Celui-ci venait précisément de recevoir du ministère de la Justice un rapport avisant le Parquet de Nice qu'un certain Louis I<sup>er</sup> avait adressé, par l'intermédiaire d'un ambassadeur étranger à Paris, un certain nombre de requêtes et de dossiers pour réclamer l'intervention de la Société des Nations en sa faveur, en même temps que son admission à Genève. Ce souverain que les milieux officiels ignoraient jusqu'alors avait également écrit à M. Aristide Briand et à M. Lloyd George, en leur indiquant qu'il résidait momentanément à Nice.

Coincidence singulière : le chef de la Sûreté niçoise avait à peine reçu la communication du bijoutier qu'un grand couturier le demandait à son tour et l'avisait que lui aussi, il venait de recevoir la visite de deux étrangers qui avaient manifesté l'intention de lui commander pour un million de robes et de manteaux de cour. Le couturier, ne voulant pas commettre de gaffes en exigeant le paiement immédiat de ses robes, tenait cependant à se renseigner.

Un million de bijoux et un million de robes dans une seule journée ! Le roi de Transcaucasie ne reculait pas devant la dépense !

Le chef de la Sûreté ne douta pas un seul instant de se trouver sur une piste intéressante. D'accord avec le couturier, il assista à la présentation des robes, dissimulé derrière un paravent. Il n'eut pas de peine à identifier Louis I<sup>er</sup> et sa jeune compagne. Celle-ci n'était autre qu'une simple figurante de cinéma, Clémentine Faropa, âgée de vingt ans, et, dans le roi de Transcaucasie, le commissaire reconnut un escroc déjà plusieurs fois condamné — Louis Laforge — alias La Forge de Vitanval, qui avait bénéficié d'une amnistie.

Le lendemain matin, les deux « souverains » étaient arrêtés dans une petite chambre meublée de la rue de Belgique...

Originaire de Honfleur, où il était né en 1874, Laforge avait débuté dans la vie en prenant le titre du prince de Vitanval, qui n'appartenait d'ailleurs à personne. A vingt-sept ans, il habitait à Paris, rue Montyon, dans un modeste logement, mais il avait fondé un ordre de chevalerie, celui de Saint-Léon, qu'il décernait à tous ceux qui voulaient bien y mettre le prix. Le plus cocasse, c'est que le diplôme conférant les lettres de noblesse aux chevaliers de Saint-Léon était légalisé par le commissaire de police du quartier.

Nombreuses étaient déjà les dupes du prince de Vitanval, le grand maître de l'ordre de Saint-Léon, lorsqu'en 1905 il vit momentanément interrompre son commerce d'honneurs au moment où il s'appropriait à régner, entouré d'un commodore, d'un grand aumônier et de chambellans, sur une île que l'Espagne, disait-il, avait accepté de lui céder moyennant trois millions.

Condamné à quatre mois de prison par la IX<sup>e</sup> chambre correctionnelle, il recommença ses escroqueries après avoir purgé sa peine. Aussi ne tarda-t-on guère à le revoir au palais de Justice.

En vain son défenseur invoqua-t-il la folie des grands dont son client était atteint, les médecins déclarèrent entièrement responsable Louis Laforge qui fut condamné à deux ans de prison, lesquels



Louis Laforge, prince de Vitanval.

— De l'argent naturellement. Combien faudrait-il ?

— Environ 200 000 francs pour les frais de l'expédition.

— Nous les aurons.

Effectivement, quelques semaines plus tard, Nicolas Bentz, qui était parvenu à intéresser une banque de Francfort à l'histoire du royaume d'Arabie, recevait les 200 000 francs ; il en remit 23 000 au marquis qui se mit en route pour l'Arabie. Quelques mois plus tard, Férid I<sup>er</sup> reparut en Europe et annonça qu'il était prêt à se démettre de sa couronne en faveur du Kaiser, à la seule condition qu'on lui versât d'abord le solde des 200 000 francs affectés à ses frais de voyage, sans préjudice d'une juste rémunération.

Malheureusement, Nicolas Bentz avait disparu. Condamné à deux ans de prison pour violences sur la gouvernante de ses filles, il avait jugé bon de repasser la frontière, non sans avoir réalisé tout l'argent qu'il avait déposé dans l'établissement de crédit parisien.

Déçu, Férid I<sup>er</sup> décida de se tourner vers le Pape. N'avait-il pas décidé d'introduire le christianisme dans ses états et d'y supprimer les harems ?

Il réussit à obtenir une audience du Souverain Pontife auquel il tint textuellement ce langage :

les moyens pécuniaires indispensables pour pouvoir en imposer à ses sujets : il entendait se monter une garde-robe dans laquelle devait figurer notamment un grand manteau pourpre parsemé de croissants d'or et c'est sur un pur sang arabe noir, harnaché d'or et de velours, qu'il comptait repaître dans sa capitale.

Qu'on puisse se laisser prendre à de pareilles billevesées, cela ne prouve-t-il pas combien est grande la crédulité, même dans les milieux les plus avertis ? Certains capitalistes se laissèrent prendre. Les derniers furent de gros industriels parisiens de la rue de Londres, MM. M... et C<sup>ie</sup>.

Mais ces hommes d'affaires ne pardonnèrent pas à celui qui les avait trompés : en 1915, ils déposèrent une plainte contre l'ancien valet de chambre Dubreuil qui fut condamné pour escroquerie à cinq ans de prison.

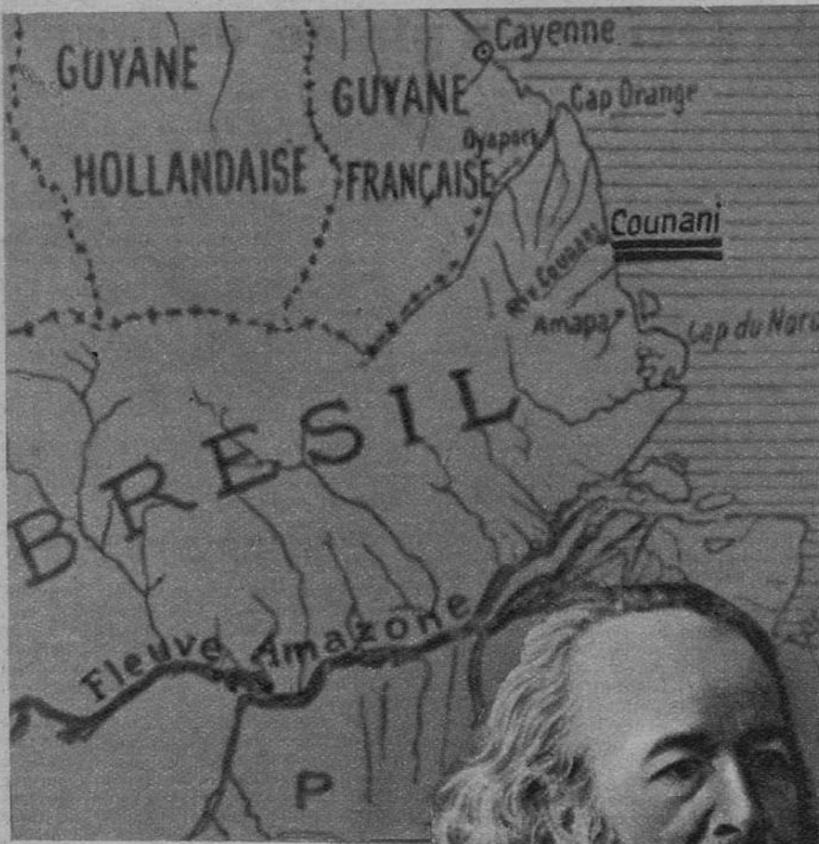
Comment Louis Laforge, prince de Vitanval devint roi de Transcaucasie

LORSQUE cette couronne sera prête, vous la ferez porter au Palace Hôtel et on n'aura qu'à la remettre à mon secrétaire particulier.

Ayant donné cet ordre sur un ton qui ne



Le vicomte Dubreuil.



Carte montrant l'emplacement du territoire de Counani.

se transformèrent en cinq ans sur appel à minima du ministère public.

Libéré, le prince de Vitanval devait se voir impliqué en 1912, à Étampes dans une affaire de mœurs qui n'avait rien de princier, mais dont il sortit néanmoins à peu près indemne.

En 1914, il se trouvait à Londres où il continuait son fructueux commerce de décorations. Dès le début des hostilités, il eut une nouvelle idée : à son ordre de chevalerie, il adjoignit l'œuvre de la Croix-Rouge de Saint-Léon et il s'empessa d'adresser à de nombreuses personnalités londoniennes une circulaire qui était un appel en faveur des blessés des armées de terre et de mer de toutes les puissances alliées, y compris, ajoutait-il, celles de la Suisse ! La lettre était accompagnée d'une liste de souscriptions et d'une feuille imprimée portant le sceau de la Croix-Rouge de Saint-Léon.

Les autorités anglaises mirent un terme à ce nouveau commerce du prince de Vitanval, qui dut attendre la fin du grand conflit mondial sans reprendre ses opérations.

Révant toujours d'aventures, le prince de Vitanval s'en fut à Nice. Là, sans doute, sous l'influence du soleil méridional, il jugea qu'il y avait assez longtemps qu'il était prince. Il se fit roi !

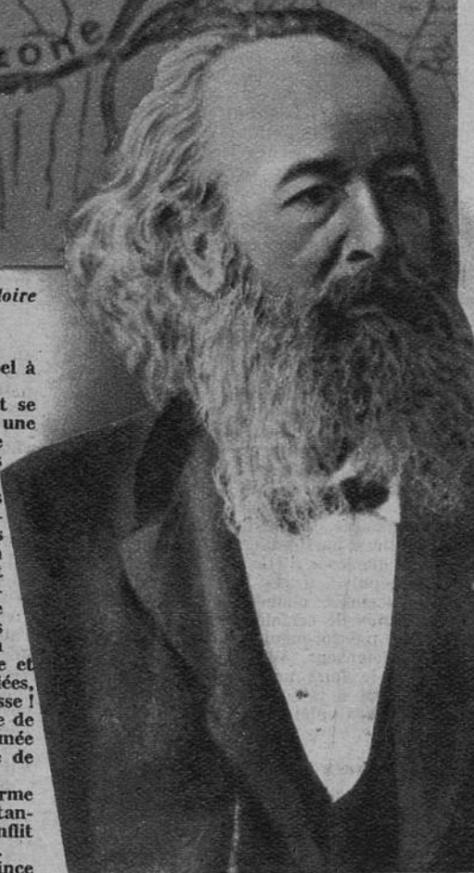
Sur un beau parchemin, il établit un texte le reconnaissant propriétaire de terrains pétrolifères en Transcaucasie ; puis il écrivit au général Wrangel pour le prier de délivrer ses États, alors aux mains des Soviets.

Puis, comme tout grand seigneur, Louis I<sup>er</sup> prit une favorite, la jeune figurante Clémentine Faropa ; il l'éleva jusqu'à lui en la faisant princesse de Terghana et duchesse de Molkopf.

Entre temps, il préparait sa monarchie en élaborant sa constitution politique et en indiquant les grandes questions économiques qui devaient faire avant tout les préoccupations de ses ministres. Car, sans attendre que la Transcaucasie fût libre, il avait composé son premier cabinet d'union nationale ! Il avait su choisir ses ministres qui n'avaient pas hésité à lui confier leurs économies.

— Vous êtes comte et vous êtes ministre des Affaires étrangères, avait dit un jour Sa Majesté au dessinateur Tastavi, qu'il avait d'abord commis à l'aviation. Quant à vous, comte Sulero (il s'adressait au directeur d'un comptoir industriel du nom de Sulero), vous dirigerez le sous-secrétariat d'Etat à la T. S. F., car j'entends que mon royaume possède les stations les plus puissantes.

Et Louis I<sup>er</sup> de distribuer ainsi tous les portefeuilles, faisant un baron et un sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T. d'un employé de commerce, le Corse Reginiski. Le ministère de la Guerre ne pouvait être mieux occupé que par un soldat de carrière, un ancien lieutenant des armées du tzar, Yavarowski, qui occupait les loisirs que les bolchevistes lui avaient procurés en étant fossoyeur au cimetière russe de Nice. Quant au ministre de la Marine, le comte Olivères, un jour, après un conseil de cabinet, il avait exposé à son collègue, le baron Reginiski qu'il avait quelques billets à verser sans tarder à un fonctionnaire influent qui devait rendre de grands services à la cause de Louis I<sup>er</sup>. Dévoué à son roi, le baron Reginiski avait retiré de la Caisse d'épargne ses six derniers billets de mille francs — il en avait déjà donné autant à Louis I<sup>er</sup> —



C'est ainsi que vers 1870, un prêtre maronite du nom de Kafta s'était découvert des droits au nom de Lusignan et, comme tel, à la couronne de Jérusalem, que portait alors l'empereur d'Autriche-Hongrie. Jetant son froc aux orties, l'abbé Kafta se fit tailleur, se maria et, ayant amassé, on ne sait comment, quelques fonds, il vint s'installer à Paris avec sa femme. Le couple prit le nom de prince et princesse de Lusignan malgré les protestations de certaines familles nobles. D'ailleurs ces protestations cessèrent et le « prince de Lusignan », qui occupait en 1891 un luxueux appartement, 122, avenue Victor-Hugo, put fonder en toute quiétude l'ordre souverain de Mélusine, chevalière d'honneur de Son Altesse Marie de Lusignan, princesse de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie.

Brezet.



A vrai dire, l'ex-abbé Kafta ne vendi jamais lui-même les brevets de son ordre, se contentant de les distribuer généreusement à ses amis, à ses fournisseurs, à ses domestiques et même à ses concierges. Mais « la princesse » qui avait l'âme sensible, n'avait pu rester indifférente à la mâle prestance du masseur de son mari dont elle récompensa les attentions à son égard en l'appelant aux fonctions de secrétaire général de son ordre.

Aussi, lorsque les faux Lusignan disparurent de la circulation, le masseur-secrétaire général se créa-t-il grand maître de l'ordre de Mélusine. Et lui, qui s'appelait tout simplement Dauchy et qui était le fils d'un tailleur de Londres, devint le comte d'Aulby de Glatigny. Il faut croire que les redevances des dignitaires de l'ordre créé par le roi de Jérusalem étaient abondantes, car le Grand-Maître résidait près de Tours dans un somptueux château.

Mais, en 1910, il eut la malencontreuse idée de vendre pour un million à une Américaine, Miss Paine, veuve du roi du Cuivre, une galerie de tableaux de maîtres.

Ces tableaux étaient vulgairement truqués, l'Américaine porta plainte. Ainsi s'interrompit en prison la carrière de l'héritier du dernier « roi de Jérusalem ».

Faut-il encore parler de la république de Counani, qui, voilà trente ans, faillit provoquer un incident diplomatique entre la France et le Brésil ? Cette fois, c'était un habitant de Vanves qui s'était proclamé président de cette république située, disait-il, quelque part dans l'Amazonie. On le crut si bien sur parole que de très sérieux atlas portèrent le nom de la ville de Counani, cité absolument imaginaire. Il fallut un procès à Lille pour que le nouveau président, l'ancien garçon de café cayennais Brezet, ne fût plus parler de lui et que Counani disparût des géographies.

Tant l'envie de se parer d'un titre nobiliaire ou de porter une belle décoration fait facilement tomber les gens dans les panesaux les plus grossiers ! Les procédés employés par les « rois pour gogos » n'ont en effet jamais varié ; le premier soin de ces chevaliers d'industrie a toujours été de fonder un ordre brillant... et coûteux.

Lorsqu'on a distribué largement des brevets, des croix et des grands cordons, on peut tout se permettre ! On peut se faire passer pour l'unique survivant d'une dynastie considérée comme éteinte ou reprendre une couronne dont un puissant souverain a ceint autrefois son auguste tête.

Et il est, hélas ! bien probable, malgré tous les avertissements que tant d'aventures, de procès et de scandales donnent aux personnes exagérément crédules, qu'il en sera toujours ainsi.

FIN. HENRY COSSIRA.

et les avait remis au comte Olivères, lequel, sans même remettre sa démission à son souverain, s'empessa de quitter Nice.

Réunions et conseils des ministres se tenaient en l'étude d'un avoué de Nice.

Tout en négociant un emprunt de deux cent cinquante mille roubles (le rouble royal valant deux livres sterling), à gager sur la richesse pétrolifère de la Transcaucasie et sur ses mines, Louis I<sup>er</sup>, considérant qu'il ne pouvait plus abuser de l'ordre de Saint-Léon, n'hésita pas à créer de nouvelles décorations, transcaucasiques celles-là, qui, à défaut d'impôts difficilement recouvrables, allaient permettre d'emplir la cassette royale.

C'est ainsi qu'il institua l'Aigle-d'Or avec ruban jaune, dont il était grand maître ; l'ordre du Héron-de-Vitanval, réservé aux femmes et dont la princesse Marie-Clémentine Faropa de Terghana était la plus haute dignitaire ; les anciens ordres de la monarchie russe Saint-Andréak (bleu) et celui de Saint-Stanislas (blanc), anciens ordres de la monarchie moscovite ; l'Eléphant-Rose, pour la police, celui de Sainte-Cécile pour les musiciens, de Raphaël et Michel-Ange pour les artistes, de Shakespeare pour les auteurs dramatiques, la Tortue-Bleue pour les aviateurs, le Pélican-Vert pour les inventions de guerre, l'ordre de Saint-Michel pour les actes de courage, etc., etc... Croix, médailles et rubans furent distribués avec une profusion sans exemple, car, sous toutes les latitudes, la race des gogos demeure éternelle ! Un banquier niçois fut promu comte et grand-cordon de l'Eléphant-Rose, moyennant 400 000 francs.

Il est vrai que ces 400 000 francs étaient à ses clients et que, plus tard, ce financier devait retrouver à la prison de Nice le roi devenu le détenu n° 11.

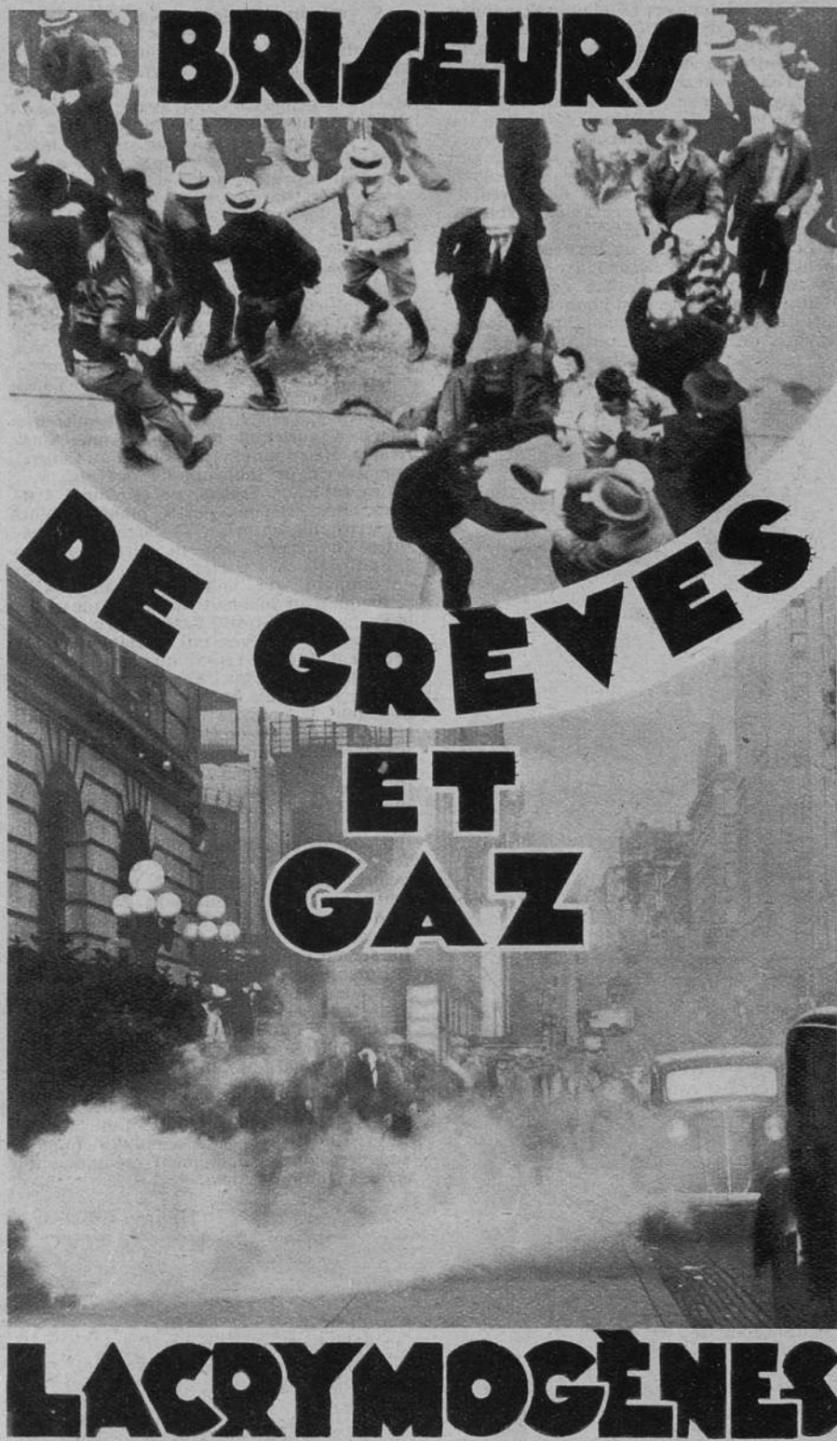
Condamné à nouveau à cinq mois de prison, le roi sombra dans la misère. Pour vivre, il se mit à fabriquer des bons de 500 francs. Il fut pincé et, cette fois, récolta dix ans de réclusion.

**Conclusion.**

Interminable serait la liste de ces « rois pour gogos » tant est inépuisable la naïveté humaine, surtout lorsque ceux qui l'exploitent font appel à la vanité.



Les délégués de la République de Counani. A gauche, en haut : M. Eorard de Ville. A droite : M. Collet de Lille. En bas : les délégués du Croissant Rouge, Guillaume Valensi et Saïd Garder.



En haut : Une bagarre entre grévistes et « jaunes » aux mines de l'Alaska.

**G**RIBOUILLE, par temps de pluie, se jetait à l'eau de peur d'être mouillé. Le remède est pire que le mal. Et c'est aussi le cas pour l'emploi qu'on fait, aux Etats-Unis, des gaz lacrymogènes dans les grèves.

Cet usage se généralise depuis la grande grève des mines de l'Alaska où, le travail ayant cessé pendant une assez longue période, la nécessité força la plus grande partie des mineurs à se soumettre aux conditions des patrons, qui se montraient irréductibles.

Les travailleurs qui avaient refusé d'accepter ces mêmes conditions résolurent d'empêcher ceux qu'ils traitaient de « jaunes » de redescendre dans la mine et il s'ensuivit un conflit qui menaçait d'avoir les pires conséquences.

Aux échauffourées qui s'étaient déjà produites succédèrent des bagarres où le sang avait coulé. Après l'intervention des agents fédéraux, l'appel fait aux miliciens était à craindre et les autorités décidèrent d'avoir raison des grévistes intransigeants en employant des bombes à gaz lacrymogènes. Les autorités entraînaient ainsi dans le jeu des magnats miniers, en s'efforçant de briser la grève par des moyens, tout aussi dangereux sinon pires que la lutte à main armée.

Les nappes de gaz lacrymogènes en pénétrant dans les poumons y causent des ravages dont les suites peuvent être désastreuses. C'est l'arme traîtresse contre laquelle il n'y a point de défense.

En Alaska, le combat finit faute de combattants.

On se flattait du moyen employé pour mettre les grévistes à la raison et l'on eut dans la suite plusieurs fois recours à cette méthode efficace.

Jamais pourtant on n'en avait fait usage dans le centre des villes, de crainte de porter atteinte aux habitants.

Le cas, néanmoins, vient de se présenter pour la première fois dans l'Etat de Washington, à l'occasion de la formidable grève de Tacoma. Elle s'était déclarée

Pour disperser les grévistes des scieries de Tacoma, la police a fait usage, en plein centre de la ville, de bombes chargées de gaz lacrymogènes sans se soucier de leurs effets nocifs sur les paisibles habitants.

dans les importantes scieries de la ville. Elle ne s'était déclenchée d'ailleurs que pour suivre le mouvement qui est presque général, aux Etats-Unis, dans l'industrie du bois débité.

Les grévistes de Tacoma étaient bien décidés à débaucher ceux de leurs camarades qui se montraient encore hésitants. Ils se réunissaient par groupes aux approches des ateliers, tentaient de porter entrave à la liberté du travail, et conspuaient les « jaunes », pour les terroriser.

La police essayait bien de les disperser, mais n'y parvenait que difficilement et avait continuellement à s'interposer dans des rixes qui menaçaient de dégénérer en véritables batailles.

Les patrons tenant bon, d'autres travailleurs s'approprièrent à leur prêter main-forte en faisant chorus avec les scieurs de bois. Les employés de tramway et les dockers surtout étaient du nombre.

Devant cette effervescence qui devenait inquiétante, les autorités décidèrent de recourir à la méthode reconnue très efficace pour briser des grèves récentes. Et, sans prendre en considération que leur champ d'action était dans la ville même, les policiers attaquèrent avec des bombes chargées de gaz lacrymogènes les groupes de grévistes attroupés dans les principales artères de Tacoma.

En nappes épaisses le gaz délétère, irrespirable, s'étendait sous la poussée du vent, chassant devant lui les grévistes, mais faisant fuir aussi les innocents citadins.

C'était une folle galopade des passants, que la suffocation étouffait et dont beaucoup tombaient à terre, pris de syncope.

L'effet de cette mesure répressive se fit sentir surtout dans les hôpitaux de la ville qui regorgèrent de malades, ce qui a donné fortement à réfléchir aux autorités et sans doute renoncera-t-on à cette façon chimique de briser les grèves. R. Nivès.

## On accuse, on plaide, on juge...

**Ah! le beau renard!**

Une claire journée printanière, le soleil encore frais d'avril farde les joues des femmes d'un rose plus délicat que le ton « pays chaud » ou « mandarine » du chimiste.

Georges S. qui vient de purger une peine de prison à Fresnes hume avec volupté le parfum pour lui enivrant et combiné de la liberté et du printemps, tout à coup, il se heurte dans une jolie fille qui, d'un pas nonchalant et avec un sourire prometteur, arpente le boulevard.

— Ah, Rosette, s'écrie l'homme, comme je suis heureux de te revoir!

— Moi aussi!

D'un air connaisseur, il examine la toilette de la promeneuse : « bibi » invraisemblable posé sur le coin de l'occiput et qui lui donne l'air d'un clown à qui tout passant, pour une somme minime, peut demander : « Volez-vous jouer avec moi ? » Tailleur un peu blanchi aux coutures, mais, sur les épaules, un renard argenté, superbe, large, long, épais, les poils gris se mêlant, avec art aux plus sombres comme il se doit à une bête de prix :

— Ah, le beau renard! s'exclame Georges qui n'a pas l'habitude de voir sa compagne, petite professionnelle de l'amour à bas prix, ainsi parée.

— N'est-ce pas? fait-elle coquette.

A peine a-t-elle terminé sa phrase qu'une femme hurlante, échevelée, folle de colère, se précipite sur elle, arrache le renard et crie :

— Voleuse, voleuse.

Attroupeement, cris, agents. La volée plus furieuse que jamais explique que, prenant l'air à sa fenêtre, elle avait aperçu sa fourrure — qui lui avait été dérobée peu de temps auparavant — sur les épaules d'une jeune femme; elle avait eu tout juste le temps de descendre les quatre étages pour rattraper le couple; mais, durant ces explications, la porteuse du renard litigieux avait disparu, et, saisissant d'une poigne solide, le pauvre Georges ahuri, la propriétaire du renard argenté s'en fut vers le commissariat.

— Mais, fit Georges, je ne comprends rien à cette histoire, je connais à peine la femme et je n'ai pas pris le renard.

— Possible, lui dit-on, mais, ayant déjà eu maille à partir avec la justice, rien ne prouve que vous n'êtes pas le voleur!

Et depuis, sur la paille humide d'un cachot (selon le cliché), le prévenu réfléchit aux ennuis de certaines rencontres quand on n'est pas soi-même blanc comme neige.

Son défenseur, M<sup>e</sup> Renée Garnier, tentera de le faire acquitter en expliquant qu'on peut à la fois sortir récemment de Fresnes sans voler un renard argenté.

**« Vous ne l'êtes pas, monsieur... »**

Quatorzième chambre correctionnelle, au banc des prévenus libres, un couple élégant, mais gêné : elle, une jolie brune aux yeux d'un bleu sombre presque violet; lui, un grand garçon solide et souple, aux prunelles claires dans un visage halé. Au banc de la partie civile, un gros homme sanguin, sans cheveux, mais, par compensation sans doute, une épaisse moustache de gendarme. Tout de suite, à l'appel de son nom, il expose ses griefs :

— Je poursuis, déclare-t-il d'une voix tonitruante et vengeresse, Madame, — qui est encore ma femme, puisque le divorce n'est pas prononcé — et Monsieur, qui est son amant, en adultère. Accompagné du juge de paix de la localité que j'habite, je les ai surpris dans l'appartement de Monsieur.

— Dans la chambre à coucher? interroge le président.

— Non, dans la salle à manger.

— Mais alors, ils ne... enfin... ils... en somme, que faisaient-ils?

Le mari, plus cramois que jamais, s'écrie :

— Ils déjeunaient!

On imagine la scène : petit appartement d'un modernisme aigu avec ses tentures orange, ses coussins multicolores, son tapis à damiers; dans la salle à manger aux fauteuils raides et sculptés, dans une odeur de tabac d'Orient et d'encens, les amoureux déjeunent en échangeant de tendres propos.

Dans un grand vase, le mimosa aux grappes d'or aériennes, lumineuses, évoque le soleil du Midi... Peut-être parlent-ils d'un séjour là-bas, dans une des petites maisons qui forment un décor d'opéra-comique...

Tout à coup, drelin... drelin... drelin... une porte s'ouvre, la soubrette n'a pas le temps d'annoncer le visiteur, déjà celui-ci, accompagné du juge de paix, s'est précipité.

A l'évocation de la dinette, le mari fronça davantage ses gros sourcils hérissés qui semblent protéger deux yeux extraordinairement vifs :

— Ils déjeunaient, monsieur le président, ils déjeunaient, oui, crie-t-il, mais, avant ou après, ils ont dû faire autre chose!

Le président a un geste pudique :

— Cela ne nous regarde pas, monsieur; d'après le rapport du juge de paix, la tenue du couple était décente.

— Nous étions habillés, soupire la jeune femme.

— Et c'était d'ailleurs la première fois que Madame venait déjeuner chez moi! ajoute son co-prévenu.

— C'est exact, reconnaît le président, la domestique, interrogée, a déclaré n'avoir jamais vu cette dame chez son patron.

— Mais il la recevait ailleurs, j'en suis sûr, hurle le mari. Il est son amant depuis plus d'un an!

— Possible! En tout cas, le flagrant délit d'adultère n'est pas établi et le tribunal acquitte les prévenus.

Le mari va-t-il avoir une congestion? Son lourd visage se viole, le bégaye :

— C'est honteux, honteux!

Alors le président, aimablement, pour le consoler :

— Voyons, calmez-vous, le tribunal a déclaré que vous ne l'êtes pas, monsieur. Entendez-vous?... vous ne l'êtes pas... juridiquement du moins.

**Le chien épileptique n'aimait pas Renan.**

Le boulevard Saint-Michel, bruyant, animé comme une voie méridionale est, à trois heures de l'après-midi, envahi par des étudiants des deux sexes — garçons en béret basque, filles en cheveux — qui s'en vont deux par deux, trois par trois, le rire aux lèvres.

Des chansons naissent et meurent aussitôt; des cafés aux portes tournantes arrivent, par bouffées, les sons nasillards d'un phonographe ou la syncope cuivrée d'une rumba. Aux étalages des libraires dont les paniers laissent échapper des livres de toutes sortes, les passants flânent. Et, presque chaque jour, un cri s'élève à la porte d'un libraire :

— Au voleur! Arrêtez-le!

C'est un étudiant pauvre qui n'a pas su résister à la tentation du livre d'études que sa vie studieuse convoite... Correctionnelle... Une excuse toujours la même : la vie chère.

Pourtant, l'autre jour, devant la dixième chambre correctionnelle, passait un Grec répondant au prénom imprévu de Damoclès. Il avait, à un étalage du Boul'Mich, saisi d'une main rapide et experte un superbe Renan, relié et damasquiné comme une arme, et s'approprié à l'emporter lorsqu'il fut appréhendé par un employé vigilant.

J'allais, expliqua Damoclès pour qui la fameuse épée suspendue sur sa tête fut l'œil clairvoyant de l'employé libraire, j'allais payer le livre lorsque mon chien m'a entraîné... C'est une petite bête nerveuse, voire épileptique, que je ne veux pas contrarier... Elle ne peut supporter l'odeur des livres, elle a tiré sur sa laisse pour s'éloigner des bouquins.

— Peut-être aussi votre chien n'aime-t-il pas Renan? insinua le substitut.

Sans sourciller, le Grec répliqua :

— Sans doute, car, ce jour-là, il tira encore plus fort que d'habitude et je dus me laisser entraîner.

Le tribunal apprécia probablement l'originalité de ce système de défense et aussi la spirituelle plaidoirie de M<sup>e</sup> Paul Henriquet, car il ne condamna l'homonyme de l'homme à l'épée qu'à dix jours de prison. Peut-être n'ira-t-il plus au Quartier Latin accompagné du chien ennemi de Renan?

Mais le Grec ignorait tout simplement le grand philologue, car il demanda après l'audience à son avocat :

— Pourquoi le substitut m'a-t-il parlé de ce... ce Renan?

SYLVIA RISSER.

## Prince véritable, mais faux prétendant



Le prince Stanislas Bielski, gentilhomme polonais, beau garçon, dont les conquêtes, à Biarritz et à Paris, ne se comptèrent plus, vient d'être discrètement arrêté. A bout de ressources, le prince a commis des escroqueries s'élevant à plus de trois cent mille francs. Le prince Bielski, qui exhibait volontiers de faux papiers attestant ses prétentions au trône de Pologne, a fait de nombreuses dupes; mais certaines ont cru mieux faire de ne pas porter plainte... (M. P. P.)

Lorsqu'on lit dans les journaux — soit par hasard, soit parce qu'on s'intéresse à la politique — que tel groupe s'est réuni à la Chambre ou au Sénat, ou encore que tel grand parti s'est rassemblé en grand secret et que, dans le premier cas comme dans l'autre aucune communication n'a été faite à la presse, on peut se dire avec quelque apparence de raison :

— Parfait, nous saurons demain tout ce qu'ils ont décidé.

Nous avons même connu des journalistes qui mettaient une certaine coquetterie à commencer ainsi le compte rendu d'un comité secret où la presse n'était pas admise :

*Le comité central du parti révolutionnaire anarchiste s'est réuni hier dans le plus strict huis clos au siège du parti. A l'issue de la réunion les membres du comité ont déclaré qu'aucun communiqué ne serait donné aux journaux et que rien ne serait dévoilé de ce qui s'était passé en séance.*

Deux guillemets, un point à la ligne. Et le rédacteur continuait ainsi :

*Voici maintenant ce qui s'est passé :*

Et il donnait, en effet, de cette réunion un compte rendu fort exact et très vivant.

D'où donc venaient les renseignements qui lui avaient permis d'exposer tous les détails de cette séance ? Avait-il espionné les membres du comité ? S'était-il caché dans un coin de la salle sous une table ? Avait-il volé le procès-verbal ?

Pas du tout. Les journalistes, contrairement peut-être à une opinion assez répandue, n'exercent jamais leur métier selon des moyens ou des procédés qui relèvent de l'espionnage. Ce n'est point parce que le seul mot d'« espion » les fait blêmir, ce n'est pas en raison du mépris qui s'attache à l'action elle-même, c'est tout simplement parce que le métier de journaliste ne se pratique pas ainsi, voilà tout. Nous sommes obligés, en quelques lignes, d'expliquer en quoi il consiste.

Pour être journaliste, il faut voir, écouter, reproduire honnêtement — c'est-à-dire sans dé-

former les propos qu'on rapporte ou les scènes dont on est témoin — et conclure en plaçant dans ses commentaires sa propre personnalité ou ses opinions. Le journaliste fait cela pour son journal, c'est-à-dire pour ses lecteurs et ne renseigne ni la police, ni les informateurs d'un autre parti.

Mais il va de soi que les renseignements qu'on attend d'une réunion secrète doivent être sollicités et c'est alors que nous en arrivons au point qui nous intéresse, car il faut rechercher et découvrir ceux qui détiennent les secrets.

Il est un fait qu'il faut constater, c'est qu'au sein de tous les partis politiques il existe des individus qui, les uns inconsciemment, les autres consciemment et, par conséquent, volontairement, font le jeu des partis adverses.

Ne parlons pas des « inconscients » qui, par goût personnel, par dédain quelquefois d'un chef ou d'un autre membre du parti, sont heureux de montrer leur indépendance en ne respectant pas une discipline qu'ils trouvent excessive. Ce sont ceux-là, neuf fois sur dix, qui renseignent la presse. Réservons notre étude pour ceux qui s'introduisent dans un groupement politique quelconque, uniquement pour faire le jeu d'un parti adverse ou, mieux encore, pour renseigner la police d'État.

On a vu, tout récemment, un très grand parti français organiser près de Paris une réunion dont les chefs seuls étaient avertis. Le nombre des convocations n'atteignait pas la cinquantaine ; encore l'heure de la réunion, pas plus que le lieu n'étaient indiqués. Les militants ne devaient être infor-

més que le matin même du jour prévu, il s'agissait en somme d'une véritable mobilisation.

Or, deux jours avant que les ordres précis fussent envoyés, c'est-à-dire alors que seuls les quarante

ou cinquante chefs de section connaissaient les intentions du comité central, non seulement la police d'État était informée, mais encore un journal du parti adverse publiait le programme de la réunion, la liste des orateurs qui devaient prendre la parole et même l'ordre du jour qui serait soumis à l'approbation de l'assemblée.

Il va sans dire qu'une enquête sérieuse fut faite au sein du parti ainsi espionné. Il n'est pas de grande formation politique qui ne possède une sorte de « ministre de l'Intérieur » chargé en fait de la police. Les membres du comité central étaient sûrs d'eux-mêmes, on pouvait compter aussi sur le loyalisme des chefs de section. D'ailleurs, ceux-ci n'avaient pas en leur possession les renseignements publiés ou portés à la connaissance de la Sûreté nationale lorsque l'indication avait été commise. Il fallait donc chercher à la tête du parti.

On interrogea les secrétaires qui avaient eu à connaître des intentions émanant des chefs suprêmes. Ils étaient trois, tous membres du parti depuis au moins cinq ans, aucun n'ayant jamais subi la moindre réprimande. On les croyait sûrs et, au cours des questions qu'on leur posa, ils donnèrent des preuves évidentes de leur bonne foi. Alors on s'inquiéta de leurs relations et l'on trouva ceci :

L'un des trois secrétaires — un homme de trente-cinq ans — venait de se fiancer à une jeune fille fort intelligente qui travaillait dans une administration de l'État. Elle ne s'occupait point de politique en apparence, mais elle avait des relations suivies avec des membres d'un parti adverse.

*C'avait été un jeu pour elle de faire parler son fiancé et de communiquer les renseignements à ses amis.*



*L'œil vigilant de la Préfecture de Police.*

# L'espionnage politique

*C'avait été un jeu pour elle de faire*

*parler son fiancé et de communiquer ensuite les renseignements à ses amis, lesquels, avant de les publier, les firent porter à la Sûreté nationale, pour montrer ce qui se tramait.*

Le commissaire qui reçut l'envoyé sourit :

— Je vous sais gré, dit-il, de votre obligeance, mais je crois vous avoir battu de quelques heures. Voyez plutôt.

Et il sortit d'un tiroir les mêmes documents, aussi précis, aussi exacts que ceux qu'on lui apportait. Puis il ajouta :

— Je vais même vous étonner un peu plus, sans doute. Je sais que votre propre parti prépare pour la semaine prochaine un meeting secret du même genre et qu'un orateur dont la présence en France est indésirable doit y prendre la parole. Ne vous étonnez donc point s'il ne se trouve pas au rendez-vous que vous lui avez fixé. Après ce que nous lui avons fait dire hier, à Bruxelles, je doute qu'il ait l'intention de quitter la Belgique. Soyez d'ailleurs rassuré, il s'excusera à temps.

L'informateur, un peu interloqué, ne sut que répondre, mais il lui fallut bien constater que les choses se déroulaient ensuite comme le commissaire l'avait prévu. L'orateur envoya un télégramme ainsi conçu : « Retenu à Bruxelles par maladie. Impossible venir », et l'on fut bien obligé de se passer de lui.

Peut-être avez-vous lu un livre fort remarquable de Chesterton : *Le nommé Jeudi*, qui met en scène un comité anarchiste composé de sept membres. Et l'on s'aperçoit à la fin du livre que chacun de ces sept membres appartient à la police, à l'insu des autres, bien entendu.

L'exagération appartient, bien entendu, à l'humour, mais il est certain que, dans le cas précédent, réel et qui date de moins de six mois, non seulement le parti adverse était averti, mais la police elle-même était renseignée. L'enquête révéla, ainsi que nous vous l'avons dit, la façon dont l'ennemi avait été prévenu ; cependant, on ne sut point comment s'y était pris la police officielle. N'insistons pas, rappelons simplement, à titre d'indication, peut-être fautive, le thème du roman de Chesterton dont nous vous avons parlé plus haut.

Un éminent homme d'État, toujours député, et qui fut ministre, avait décidé de fonder, voilà un an environ, un grand parti politique. Il parcourut la région parisienne, lança son idée et fit de nombreux discours. Un mois après sa dernière conférence, le rencontrant à la Chambre, je lui demandai :

— Comment marche votre recrutement ?

— Fort bien, dit-il, nous avons déjà comme membres inscrits tous les policiers et tous nos adversaires, nous n'attendons plus que nos amis.

Je dois dire que le parti ne fut jamais réellement fondé et que, sans doute, lors des premières réunions qui se tinrent à Paris, les policiers et les adversaires s'épièrent les uns les autres sans grand résultat.

Ce n'est pas dans les grandes formations qui groupent dix mille, quinze mille et souvent davantage d'adhérents que la police officielle a grand intérêt à se glisser, car, en raison de leur importance même, ces grands partis sont astreints à agir au grand jour, à mettre tant d'individus responsables au courant de leurs intentions qu'il leur devient à peu près impossible de cacher quoi que ce soit. Leurs organes de presse publient les convocations, les informations utiles, non seulement à leurs membres, mais encore à ceux qui ont à charge de faire respecter la loi et les ordonnances de police. Leur force ne leur permet pas d'agir sournoisement, il leur faut, au contraire, gagner les masses et en conséquence, faire autant de publicité qu'une maison d'automobiles qui veut présenter une nouvelle voiture, car, aujourd'hui (et cela est peut-être peu moral) on lance une idée ou une opinion politique comme un produit commercial.

Il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit de groupements plus ou moins isolés, qui préparent ce qu'on appelle des « complots » ayant pour dessein de s'emparer du pouvoir et qui, tout en s'appuyant sur les grands partis dont nous parlions tout à l'heure, en sont parfaitement distincts. Ceux-là — cela peut vous étonner — sont extrêmement fréquents, mais il est très rare qu'ils aboutissent.

Vous rappelez-vous l'affaire qui, l'année dernière, fut révélée au public sous ce nom : « Le Complot de l'Acacia » ? C'est la commission parlementaire chargée d'enquêter sur les événements du 6 février qui eut la primeur de cette découverte.

Dans un café situé aux environs du faubourg Montmartre se réunissaient un certain nombre d'hommes politiques, d'écrivains, de polémistes et de simples partisans qui, au cours de débats soigneusement fermés, à la suite d'un dîner confortable, envisageaient les moyens de conquérir le pouvoir. C'étaient des gens de tous les partis et on y comptait même deux anciens ministres, très jeunes, il est vrai, et très ardents.

Ces réunions n'avaient eu aucun écho ni dans la presse, ni dans le public. On ignorait cette « compagnie de l'Acacia » et

(Suite page 15.) JEAN LE HALLIER.



Je fais de la « bagarre » pour rire et je suis victime d'une bagarre sérieuse. Je suis secondée par une dame très bien qui finit très mal. Je livre une vierge singulière à un notaire que je punis cruellement et j'entr'ouvre à votre intention mon annuaire secret.

Je suis en plein projet matrimonial. C'est bien décidé, du moins envers moi-même. Mais n'est-ce pas suffisant ? J'épouserai mon gentilhomme. Quant à M. Henry de B..., il ne peut pas refuser. D'abord, il m'aime. Et puis, il n'a pas le sou. Et je gagne de l'argent. Tout est là. Mais M. Henry est délicat. Comme nous vivons presque ensemble, je subviens aux dépenses. Et j'entends rémunérer ses soins.

Je lui dis :  
— Si nous étions mari et femme, cela semblerait tout naturel. Eh bien ! c'est la même chose. D'autant plus que, mariés, nous allons l'être...

M. Henry de B... (j'aimerais écrire ici son nom entier qui est si beau !) n'entend pas être à charge à une femme. Il a donc voulu faire rentrer des fonds dans mon affaire qui est devenue notre affaire. Il m'a procuré un client riche. C'est un de ses amis, un aristocrate.

— Lucien, me dit Henry, est un garçon très original. Tu verras. Mais il ne faut pas hésiter à lui demander de gros honoraires pour satisfaire ses caprices.

Henry m'a présenté Lucien de V... (Encore un des grands noms de l'armorial). Ce monsieur a beaucoup d'allure. Moins qu'Henry, évidemment. Mais il en a beaucoup.

Avec cela, un air inquiet et une drôle de petite flamme qui s'allume au fond de son œil gris.

— Madame, me dit-il de prime abord, j'aime la bagarre. Ce qu'il me plaît de contempler, ce sont des hommes qui se battent, ou des femmes. Cela me fait éprouver de délicieuses sensations. Trouvez-moi ça. Pouvez-vous ?

— Monsieur, ma devise est : « Tout ce que vous voudrez ! »

— Ce que je veux, je vous l'ai dit. Mais pas de chiqué ! Pas de faux combats ! D'ailleurs, voilà ce que je veux. Je vous montrerai des types que vous ne connaissez pas, que je ne connais pas non plus. Et je veux qu'ils se battent devant moi. Attendez ! Ce n'est pas tout. Je veux aussi qu'ils se battent pour une femme. Débrouillez-vous ! Henry m'a dit que vous étiez une femme étonnante. C'est le moment de le montrer.

J'étais un peu ahurie. Comment pourrais-je faire battre des gens que je ne connais pas ? Et à propos de femmes ? Et voilà que le client ajoute encore :

— Je veux aussi que ça ne traîne pas. Je vous montre des gens. Je ne veux pas qu'ils se battent huit jours après ou le lendemain. Non. Tout de suite !

J'allais dire que, vraiment, ça, je ne le pouvais pas. Mais ce monsieur ajouta encore un mot qui devait me décider. Ce

# mémoires d'un

fut la somme qu'il paierait pour chacune de ces scènes qu'il voulait contempler. Comment faire ? Je n'en avais pas la moindre idée. Mais je lui répondis avec résolution :

— C'est entendu.

Du diable si je savais comment je m'y prendrais. Et le client m'avait dit :

— A demain, à quatorze heures. Nous allons commencer.

Je ne dormis pas de la nuit, une nuit que je passai seule cependant, pas avec Henry. Au moment où le jour paraissait entre mes persiennes, je n'avais encore rien trouvé. Je me désolais. Et puis, soudain, j'eus une idée. Je bondis hors de mon lit en m'écriant comme Archimède : « J'ai trouvé ! »

A quatorze heures, mon homme était dans mon bureau.

— Eh bien ? me dit-il.

— Eh bien ! je suis prête, fis-je. Par-

tons !

— Où ?

— Où vous voudrez.

Il était estomaqué.

— Pourquoi faire ? demanda-t-il.

— Pour que vous choisissiez vos sujets afin que je les fasse se battre et se battre pour une femme.

Nous partîmes. M. Lucien m'emmena dans un café, un grand établissement des boulevards. Il y avait quelques consommateurs. Je dis à M. Lucien :

— Choisissez !

Son œil gris se promena sur la salle avec acuité. La lueur jaune dansait dans son regard. Ses traits se faisaient cruels. Au bout d'un instant, il me fit :

— Ces deux-là.

Il me désignait un monsieur au teint bistre et à la moustache courte, qui semblait un étranger en voyage à Paris et un monsieur maigre et rasé, grand et élégant qu'une dame vêtue de rouge accompagnait.

Je souris :

— Apportez-moi de quoi écrire, dis-je au garçon.

Je m'installai à une table voisine de M. Lucien et je griffonnai quelques mots sur un papier. Puis, j'appelai le garçon :

— Il y a cent francs pour vous, lui glissai-je, si vous remettez cette lettre à cette dame en rouge, sans que le monsieur qui l'accompagne s'en aperçoive. Surtout, vous ne direz pas à la dame qui vous a remis cette lettre.

Le garçon acquiesça, prit la lettre, empocha les cent francs et s'approcha du couple. Il tourna autour de lui. La dame parlait à son compagnon. J'entendis même qu'elle lui disait : « René ». Le garçon dut l'entendre aussi, car presque aussitôt, il arriva et dit au monsieur rasé et maigre :

— Ne seriez-vous pas monsieur René ? On vous demande au téléphone.

— Moi ? fit le monsieur surpris. Qui me demande ici ?

— Je ne sais pas. C'est un monsieur qui dit qu'il vous a vu tout à l'heure dans ce café.

Pas bête ce garçon ! Le monsieur se leva et partit au téléphone. Alors, le garçon glissa la lettre à la dame qui, très étonnée à son tour, la prit, la décacheta et la lut. Elle se tourna aussitôt à plusieurs reprises vers le monsieur étranger et le dévisagea avec curiosité.

Mon client suivait le manège avec étonnement.

— Qu'y avait-il dans cette lettre ? demanda-t-il.

— N'importe, répondis-je. Regardez ! Justement le monsieur rasé revenait du souterrain des téléphones, très intrigué. Naturellement personne ne l'avait demandé.

La dame lui tendit la lettre. Il la lut. Il devint aussitôt très rouge. A son tour, il regarda le monsieur à moustache qui n'y prenait pas garde. Puis, il se leva et bondit vers lui :

— Vous êtes un muflé, lui jeta-t-il, un saligaud !

Et il lui envoya une gifflée magistrale à toute volée. Le monsieur moustachu, effaré, se leva, n'y comprenant rien. Il voulut parler, il n'en eut pas le temps. L'autre lui envoyait un coup de poing en plein visage. Alors, le monsieur bistre sur qui tombaient les coups prit le parti de se défendre. D'un coup de poing, à son tour, il envoya son agresseur tomber jusque sur la table de mon client qui en bavait de joie. Le monsieur rasé se releva et retourna à son rival. La bataille recommença. En vain, le personnel du café tenta de séparer les belligérants. Enlacés, ils roulaient dans la sciure du plancher. Tous deux, enfin, se relevèrent, le visage tuméfié.

— Filons, maintenant ! dis-je.

Et nous partîmes. M. Lucien était rouge de plaisir. Il semblait encore sous le coup d'un inexplicable émoi, sensation par quoi s'achevait son étrange satisfaction de voir deux êtres se battre.

Il se remit lentement de son émotion.

— Qu'y avait-il dans la lettre ? me demanda-t-il quand il eut repris ses sens.

— Voici, lui dis-je, à peu près ce que j'ai écrit : « Madame, vous êtes belle et je vous aime. Je veux vos caresses et vous donnerai les miennes. Quittez l'imbécile indigne de vous qui vous accompagne. Faites-moi signe que c'est entendu. Vous n'aurez qu'à m'adresser un regard quand vous quitterez le café. Je suis le consommateur assis près de la colonne à droite de la caisse et qui porte une moustache noire et une cravate verte. Vite quittez votre idiot et venez connaître l'extase dans les bras de votre futur amant qui vous embrasse des pieds à la tête ! » C'est tout.

— En effet, c'était simple, fit M. Lucien. Il faut recommencer !

Et nous recommençâmes quatre fois la même scène dans le cours de l'après-midi et dans des établissements différents. Mais nous dûmes nous arrêter. M. Lucien était épuisé. Le plaisir qu'il prend à de telles scènes a pour lui d'accablantes manifestations.

M. Henry de B... était enchanté. Ils pouvaient ainsi s'acquitter envers moi des complaisances que j'avais eues à son égard. Il avait, je le répète, beaucoup de délicatesse.

Mais je crois que ce client m'a porté malheur. Je n'ai, moi, aucun penchant pour la bagarre. Et je devais être l'héroïne d'une dangereuse aventure.

Je pouvais m'y attendre dans mon métier de la part de gangsters. Mais jamais de la part d'un garçon convenable. Et je pouvais penser que cette histoire m'arriverait par le fait d'une femme peu recommandable ou de mauvais caractère. Point. Ce fut de la faute de cette pauvre Gyse qui est la gentillesse même. J'aimais bien cette petite que j'avais tirée de la misère et du ruisseau à quoi elle était promise par sa pauvreté et sa beauté.

Un jour, elle m'avait demandé de s'intéresser à une de ses amies, dactylo en chômage à qui ne répugnaient pas quelques « extras » profitables. Elle était mariée et son mari ignorait ses écarts. J'acceptai. La personne n'était pas jolie. Présentable, sans plus. Je n'avais aucun besoin d'elle. Je ne consentis que pour faire plaisir à Gyse. La dactylo acheta quelques fanfraluches avec son gain. Son mari eut des soupçons. Elle lui avoua tout. Mais ce ne fut pas le mari qui s'en prit à moi. Il révéla tout à l'amant de Gyse, un petit dessinateur industriel qui croyait qu'elle travaillait comme secrétaire chez une femme de lettres. C'était moi la prétendue femme de lettres !

Quand il sut tout, ce jeune amant eut un désespoir qui le porta aux pires extrémités. Il vint me voir, blême de colère. J'avais été prévenue par un coup de téléphone désolé de Gyse. M. Henry était présent quand arriva le jeune homme. Celui-ci éclata en imprécations et me traita de tous les noms : « Procureuse ! Proxénète (bien entendu !) et mère maq... ! » Je ne bronchai pas, attendant que l'avalanche fût passée. M. Henry lui dit tout doucement :

— Petit serin !

— Je n'ai pas peur de vous ! hurlait le jeune homme.

— Si ! fit simplement M. Henry.

De fait le jeune homme n'osa pas s'en prendre à un si puissant adversaire. Mais avant qu'on eut pu l'en empêcher, il sortit de sa poche un pistolet automatique et le dirigea vers moi. Et cela avec une telle rapidité qu'avant que M. Henry ait eu le temps de faire un geste, le coup partit. A partir de ce moment je ne sais plus ce qui est arrivé. Je tombai, une balle dans la région du cœur. Je me réveillai dans une clinique. J'étais sauvée. Mais j'avais frôlé la mort. Je dus rester encore plusieurs semaines alitée après mon opération.

Je sus qu'aussitôt le coup parti le jeune homme avait voulu se faire justice, mais Henry l'avait désarmé et étourdi d'un magistral coup de point. Il put ainsi s'occuper de moi tandis que le jeune amant de Gyse reprenait lentement ses sens. Je ne déposai naturellement aucune plainte.

Mais ma maison était fermée depuis mon accident. Cette fermeture ne devait pas se prolonger sans m'être très préjudiciable. Je décidai de prendre une suppléante qui, sous la direction de M. Henry, continuerait mes affaires pendant ma convalescence.

Ce fut encore une dame du monde qui eut ce poste. M. Henry la connaissait pour l'avoir rencontrée dans quelques salons. Elle ne lui avait pas caché qu'elle était très éprouvée par les temps présents. Ses propriétés avaient été vendues dans des conditions déplorables et elle cherchait une situation honorable. Elle accepta celle de gérante d'une proxénète parce qu'elle était fructueuse et que gagner de l'argent, c'est la seule chose qui procure de la considération.

J'étais enchantée de cette dame qui était une personne d'âge, imposant le respect. Grande distinction d'allures. Elle faisait marcher l'affaire très habilement.

Quand un jour, dans ma clinique où je commençais seulement à me lever, je reçus la visite d'un inspecteur de police. Il venait m'annoncer l'arrestation de ma gérante, M<sup>me</sup> de L... M<sup>me</sup> de L... était bien effectivement de bonne famille et la particule qu'elle portait était la sienne. Mais elle avait commis de grosses escroqueries en

D'un coup de poing il envoya son agresseur rouler sous une table.



(1) Voir Police-Magazine n° 259 à 265.

# une proxénète

faisant croire à un héritage important et imaginaire. Elle avait fait ainsi de nombreuses dupes. Et elle était recherchée par plusieurs parquets. C'est un notaire de province qui, en venant dans mon bureau pour y demander à rencontrer des jeunes filles vierges, si possible, l'avait rencontrée et reconnue. Il avait porté naguère une plainte contre elle. Il la fit arrêter.

Mais cet homme vertueux et ami de la justice ne renonça pas pour si peu à son projet. Apprenant que M<sup>me</sup> de L... n'était que la gérante, il revint à mon bureau... N'ayant plus de gérante, j'avais dû quitter la clinique et reprendre mes affaires. Quand je le reçus, j'eus peine à me contenir. Je ne suis pas méchante. Je me suis toujours efforcée d'être agréable à mes clients, même aux pires, à ceux dont je méprisais le plus les odieuses pratiques. Mais cet officier ministériel m'avait fait trop de tort. Il avait été sans pitié pour une femme que la misère avait contrainte à mentir pour vivre. Soit ! C'était son droit. Mais, après cela, il ne craignait pas de satisfaire son vice. Il eut même l'inconscience de me dire :

— Cette affaire m'oblige à prolonger mon séjour à Paris. Cela nous donne tout le temps nécessaire pour trouver ce que je désire...

Et ce qu'il désirait, c'étaient, comme il le disait, des femmes « neuves ».

J'en connaissais et j'aurais pu en trouver. Je ne l'ai jamais fait. Vous savez mon sentiment là-dessus. Ce n'est pas moi qui pousserais à la débauche une femme qui veut rester sage, à plus forte raison une jeune fille pure ? D'habitude, quand je devais fournir une vierge, j'employais Gyse ou Henriette, ou Georgette. Evidemment, il fallait truquer. Ce n'est pas très difficile. La note volontairement convenable que je veux laisser à ces confidences m'interdit d'entrer dans les détails. Mais je répète que, depuis la plus haute antiquité, il existe des moyens d'abuser des jeunes maris qui veulent cueillir la douce fleur d'orange conjugale.

Je ne pouvais pas faire appel à Gyse que j'avais perdue à la suite des événements que j'ai contés. Je pouvais penser à Henriette ou à Georgette. Mais j'avais résolu de me venger de ce tabellion maléfisant et libidineux.

Il m'avait bien recommandé : — Surtout donnez-moi bien une vierge authentique ! J'y tiens ! J'ai trop peur des conséquences quand je me laisse aller à la fréquentation trop intime des femmes de Paris. Avec une vierge, au moins, on est sûr...

Une idée diabolique m'était entrée dans la cervelle. Bettine, une petite femme que j'avais employée de temps en temps et qui n'avait guère plus de vingt et un ans que j'exigeais, en paraissait beaucoup moins. On ne lui eût guère donné que dix-huit ans, au plus.

En ce moment, la pauvre petite était bien ennuyée. Elle était alitée et dans un mauvais état de santé. Rien de grave. Pas une de ces maladies implacables et qui vous suivent durant toute une existence. Non. Le mal était plus anodin. Mais cependant, il était tout à fait incompatible avec les prudentes recommandations du tabellion. N'importe. Ou, plutôt, au contraire, il m'importait que cette pauvre petite Bettine fût dans cet état fâcheux. Je lui expliquai que j'avais besoin d'elle et tout de suite. Naturellement elle me dit :

— Oh ! madame Berthe, vous savez bien que c'est impossible !

— Au contraire. Il le faut, ma chère enfant !

Et je présentai Bettine au notaire en lui vantant la vertu de cette petite ouvrière que la misère contraignait à sacrifier.

— Elle a voulu, dis-je, que ce soit avec quelqu'un de bien !

Et, pour me moquer jusqu'au bout de cet homme, je lui donnais les dernières recommandations :

— Ménagez-la, dis-je. Ne soyez pas brutal. Respectez ses pudeurs de jeune fille...

Après quoi, il partit avec Bettine. Je ne le revis plus jamais !

Mais je pense qu'il a été cruellement puni. M. Henry a bien ri de cette aventure. Il disait, avec cette grâce nonchalante et cet inimitable ton qui témoigne d'un chic inné :

— Ce notaire a dû penser qu'il y avait à Paris de singulières vierges !

Mais je suis toujours privée de toute aide féminine pour la tenue de ma maison. J'ai besoin d'une auxiliaire cependant. Je ne suis que convalescente. Je dois ménager mes forces.

J'ai loué, en banlieue, du côté de La Varenne, une charmante villa où j'irai me reposer en compagnie de M. Henry. Mais qui s'occupera des affaires de la maison pendant ce temps ? Certes, c'est la crise. Mais les affaires, si elles s'en ressentent, marchent bien tout de même. Un commerce comme le nôtre est moins touché que les autres.

C'est qu'en dépit de ce qu'on pourrait croire, nous ne sommes pas un commerce de luxe. Nous avons un négoce de première nécessité. Bien mieux : les passions des hommes passent avant la première nécessité ! Seulement j'ai dû baisser mes prix. Je ne voudrais cependant pas « démocratiser » mon industrie. Mais j'ai toujours les mêmes clients ou le même genre de clients.

Et de clientes ! Ceci est une autre affaire. Je la réserve pour une narration prochaine qui doit avoir sa place dans cette confession.

J'en suis restée au moment où je dois partager ma vie entre le repos à La Varenne et mon établissement de la rue La Fayette. M. Henry ne peut pas s'occuper officiellement de mon établissement. Il pourrait y rencontrer des personnalités de sa connaissance. Vous jugez du scandale ! Un si grand nom ! Tout ce qu'il peut faire, c'est de m'envoyer des clients titrés. Il est, si je peux employer ce mot, un très bon rabatteur. Je ne peux pas lui en demander plus. Je me résouds donc à reprendre ma maison. J'irai de temps en temps me reposer à la villa. Là, on ne sait rien de moi, ni de mes occupations.

J'ai ainsi une vie double. Proxénète à Paris, dame très bien en banlieue. Tout serait parfait, si M. Henry ne sacrifiait pas à sa passion. Car il en a une, lui aussi, que j'ai confiée déjà à ce manuscrit. Il use des stupéfians. Je redoute le temps où il en abusera.

Hélas ! cela finit toujours ainsi. Je n'ose pas y penser !

J'ai repris contact avec toutes les femmes de mon officine. Et il y en a ! Depuis que je les ai dénombrées, le chiffre de mon effectif a considérablement augmenté. J'ai plus de cent noms d'assidues dans mon annuaire. Sans parler des autres dont j'ai le signalement et qui peuvent « servir » en cas d'indisponibilité de mes principaux sujets. Ce sont des « doublures » ou des « spécialités » peu demandées.

Le croirait-on ? Je n'ai pas de nom pour désigner ces femmes. Comment les appeler ? Dirai-je : mes collaboratrices ? C'est trop dire. Mes auxiliaires ? Ce n'est pas exact non plus. Mes correspondantes ? Je crois que c'est le mieux. Mon personnel ? Non, puisqu'il ne sont pas à demeure chez moi.

Mais que d'histoires sur ces femmes elles-mêmes ! Je n'en finirais pas ! Pensez que chacune a son existence propre — je veux dire personnelle — son mari qui ne sait rien, ou qui tolère, ou qui encourage. Ou son amant qui est exactement dans les mêmes conditions.

Je ne sais s'il serait intéressant d'ouvrir

ici mon annuaire et d'en citer quelques passages. Ils sont moins piquants qu'on ne croirait et ils seraient vite monotones. J'ai parlé déjà de cet annuaire-répertoire qui range mes correspondantes — va pour correspondantes ! — dans un ordre alphabétique. Et aussi de l'autre annuaire qui les classe par spécialités.

Si j'ouvrais ici ces deux registres, mon lecteur serait vite lassé de l'uniformité des renseignements qu'il y découvrirait.

Le nom, les prénoms, l'adresse avec numéro de téléphone quand il y a lieu, l'indication des heures utiles où je peux atteindre le sujet. Une indication d'identité avec la couleur des cheveux, (et même, je généralise, pour être complète) celle des yeux. Les mesures de la taille et les observations sur le corps. Note spéciale sur les seins (très important). Même des détails sur le caractère et l'apparence.

Enfin la « spécialité », s'il y en a une, le degré de complaisance ou de compétence, ou d'expérience de la femme.

Mais ce sont là des choses que je ne peux révéler dans un manuscrit qui restera, et tombera en je ne sais quelles mains. D'abord le nom et l'adresse, c'est mon secret, mon secret professionnel que je respecte aussi bien qu'un médecin ou un avocat. Qu'on excuse ce rapprochement.

Quant aux renseignements particuliers sur les facultés ou les spécialités de mes femmes, ce serait de la pornographie pure — ou impure — que de ne pas leur garder leur caractère clandestin. Ils me sont nécessaires. Mais ils seraient impubliables.

Et puis, j'ai aussi un code secret pour les exprimer sans choquer ma bienséance personnelle par des expressions trop crues.

Enfin, voulez-vous un exemple ? Pour le faire mieux concevoir, je donne des passages qui concernent les sujets déjà présentés au cours de ce récit :

R..., GISELE, dite GYSE ; rue X..., n° N... Tél. 00-00 (téléphoner le matin de 10 à 11 heures et dire que c'est de la part de M<sup>me</sup> Berthe pour son secrétariat).

Cheveux blonds naturels. Blonde TOTALE. Yeux très bleus et très grands. Très beaux. Air de candeur. Taille : hauteur : 1 m, 56. Tour de taille : 0 m, 53. Très bien faite. Mince. Seins petits, menus, placés haut. Fermes. Age : vingt-deux ans. Bon petit caractère. Très souple. Affectueuse. Apparence de petite employée ou ouvrière affinée. Fait « jeune fille ». Parait dix-huit ans.

Aucune spécialité. Susceptible de sincérité. Frêle et délicate de complexion. A ménager.

DE T..., MATHILDE. Ne pas téléphoner. Ecrire. Signer Mary. Faire croire à des affaires de représentation et de vente d'objets d'art.

Cheveux noirs naturels. Brune TOTALE. Yeux très noirs. Air altier. Taille : 1 m, 67. Tour de taille : 0 m, 54. Admirablement bien faite. Seins magnifiques. Rares. Fermes exceptionnelles. Age 28 ans. Malheureusement, nez trop long. Caractère prétentieux, orgueilleux. menteuse. Mais veut sauver les apparences.

Fait très aristocrate. Ce qu'elle est, d'ailleurs. Amoureuse hors de pair. Se reprend aussitôt après et méprise le client. Nombreux mécontentement à ce sujet.

P..., HENRIETTE, habite à l'hôtel. Téléphone : le matin de 9 à 12. Aucuns consigne. Téléphoner librement.

Cheveux châtain. Brune PARTIELLE. Yeux gris et larges. Jolie. Taille 1 m, 57. Mince. Très bien faite. Seins petits sans fermeté, mais bien placés. Age : vingt-quatre ans. En parait dix-neuf. Peut « faire » dix-huit. Caractère aimable. Mépris complet du client. Apparence ouvrière soignée. Intelligence très moyenne. Instruction nulle. Complaisance, selon les sujets. Spécialité... (inexprimable).

Courage au travail.

S..., GEORGETTE, habite à l'hôtel. Téléphoner librement le matin.

Cheveux bruns. Peau brune. Yeux verts pas très grands, mais expressifs. Cependant, aucune intelligence. Taille : 1 m, 54, mince. Bien faite, mais seins maigres. Forme pointue. Age : vingt-trois ans. Caractère variable. Sensuelle. Ouvrière. Propreté à surveiller. Complaisante selon le client. Platt aux hommes âgés. Spécialité : Tanagra, masseuse. Force nerveuse insoufflée. A employer pour clients moyens.

D..., FRANCINE, habite dans sa famille. Pas de téléphone. Ecrire librement. Pneus

Je tombai, une balle dans la région du cœur.

jusqu'à quatorze heures. Famille la laisse libre. Taille : 1 m, 53, petite. Taille un peu épaisse. Médiocrement faite à cause des hanches empâtées. Seins assez forts, mais soutenus. Age : vingt-trois ans. Mais fait incroyablement jeune. Peut faire seize ans. Caractère susceptible. Mal élevée. Grossière. Mais amusante. Genre gavroche complet. Platt aux vieux. Complaisante, mais insolente.

Spécialité : A cause de ses seins... (inexprimable).

F..., CELINA, dite LINA, habite avec un amant consentant. Hôtel. Téléphone. Le matin et le soir de vingt-deux heures à vingt-quatre heures. Taille : 1 m, 65. Taille ordinaire. Assez forte. Blonde (fausse). Brune, par ailleurs. Yeux verts allongés, genre vicieux. Trente ans. Peut faire vingt-cinq.

Caractère complaisant et professionnel. Indifférence complète du client. Apparence femme facile. Intelligente. Instruction bonne. Conversation pouvant faire illusion.

Bien faite dans le genre lourd. Seins forts et se tenant assez bien. Chute légère en raison de leur importance. Complaisance totale. Docilité absolue. Expérience.

Spécialité : genre arabe.

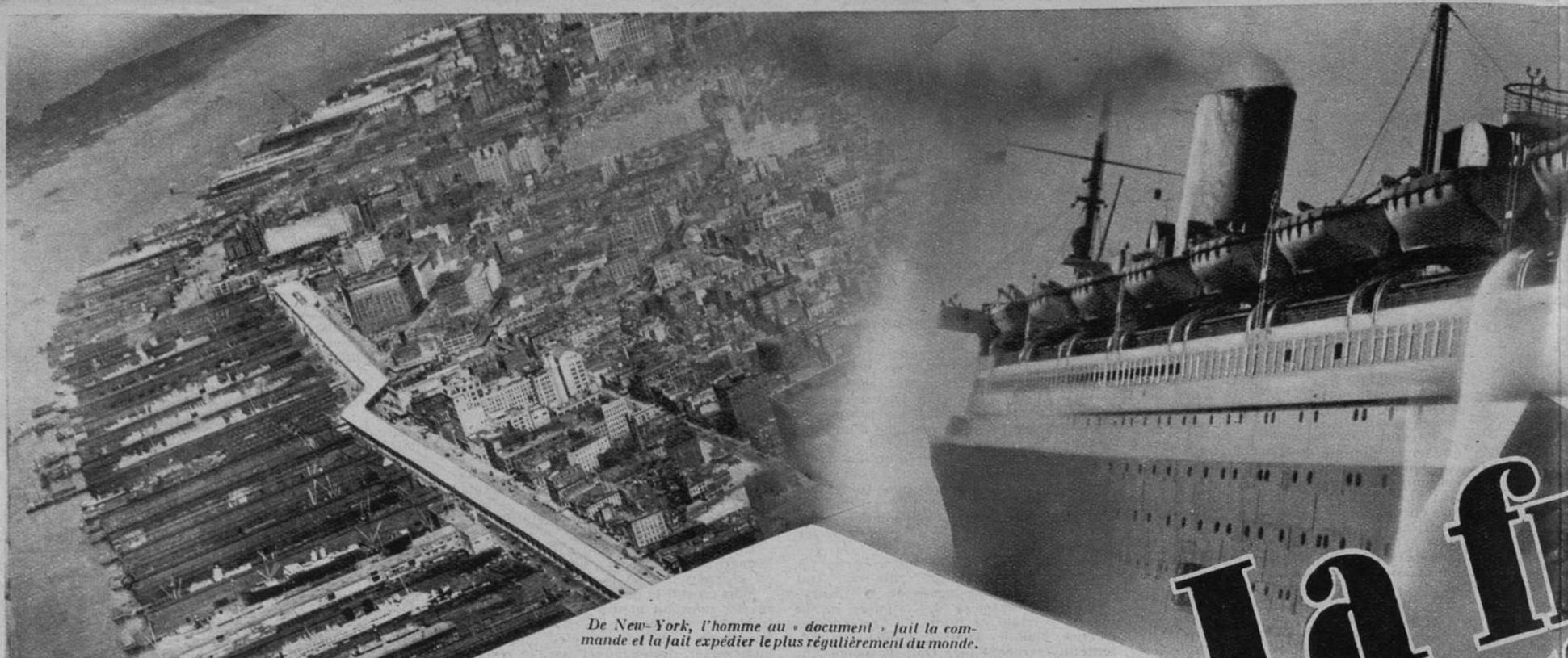
J..., ANDRÉE, dite MICA, habite seule à l'hôtel. Téléphoner librement jusqu'à dix-sept heures.

Cheveux acajou. Epilée. Yeux bruns et doux, très larges. Non professionnelle. Travail de nuit dans un établissement de Montparnasse (labos). Intelligente. Veut

(Suite page 15.) BERTHE C...

La « vierge » était atteinte d'une de ces maladies implacables qui vous suivent durant toute une existence.





Sur les quais du port avec les « corrupteurs » et les « corrompus ».

De New-York, l'homme au « document » fait la commande et la fait expédier le plus régulièrement du monde.

# La fraude continue

D'AUTRES événements ont fait oublier les « affaires du Havre ». Et il n'est pas, dit-on, que les accusés pour s'en réjouir. Sans doute, qu'est-ce qu'un procès de fraudeurs à l'heure où s'agitent de graves questions de politique étrangère ? Comment s'arrêter à l'aventure de quelques fonctionnaires corrompus ?

Et cependant...  
Le Havre est chez nous. Il n'est pas sans intérêt de se demander la signification exacte de ce silence. Exprime-t-il vraiment la fin des trafics scandaleux ? Démontre-t-il que désormais la vertu règne dans le monde où l'on importe et où l'on contrôle les importations ?

Je n'étais pas au Havre depuis deux heures que mon opinion était déjà faite là-dessus. J'avais parlé librement avec des amis que j'ai dans la ville, avec des inconnus dont j'avais fait la connaissance. Le gros commerçant qui me recevait, le garçon d'hôtel qui me servait, le marin avec qui je bavardais sur le port et le vieux petit retraité qui somnolait sur ce banc du jardin de l'Hôtel de Ville aux derniers feux d'un ultime soleil, tous se sont mis à rire à ma question, avec beaucoup d'ironie pour ma naïveté. Parce que je leur avais demandé si maintenant on ne fraudait plus au Havre. Ce qu'il y a même d'étonnant, et je le note tout de suite, c'est l'espèce d'indifférence, l'absence de tout étonnement de la population havraise devant la pérennité du scandale. On ne le trouve pas naturel si vous voulez, et encore bien moins légitime mais, en quelque sorte, inévitable. Ainsi en est-il dans ces pays d'épidémies endémiques où l'on fait avec résignation sa part au mal.

Des fraudeurs ? m'a dit cet agent de quai, je vais vous en faire voir...

Cet homme, je ne peux pas, et vous le comprenez, vous le désigner plus clairement. Il a fallu toute une chaîne d'amitiés pour me conduire jusqu'à lui. Mais c'est un honnête homme. Il n'est, pour en être sûr, que de l'entendre me dire :

Moi, je suis du service du quai 1.  
Car il paraît qu'un quai est resté pur. Le quai n° 1 est un quai où il n'y a pas de combines. Ce n'est pas en ce lieu tout imprégné d'intégrité marine que les importateurs marrons peuvent escompter de profitables complaisances. Tous implacables, dans ce coin-là, les vérificateurs ! Quand la vertu douanière aura disparu du reste des ports du monde, elle aura gardé son dernier asile et son refuge suprême sur le quai n° 1 du Havre.

Malheureusement, nous verrons que les fraudeurs sont des gens malins qui savent éviter le quai n° 1 pour aller vers le quai n° 2.

Tenez ! me dit mon informateur, vous voulez voir un fraudeur ? En voilà un !

Je regarde dans la direction que me désigne son doigt. Au bout du quai, un homme en vareuse de marin se promène, les mains dans les poches, avec le balancement chaloupé des gens de mer.

— Ce marin ? demandai-je. Vous le connaissez ?

— Ma foi, non !

Le bon agent du quai n° 1 exagère. Mais c'est pour me faire mieux comprendre. Sa plaisanterie signifie simplement qu'il est devenu fréquent, au point que, dans les conversations plaisantes c'est une blague tra-

ditionnelle, que des marins aient leur « combine ». Oh ! une petite combine à peu près inoffensive. Pas plus grave que celle du classique voyageur qui, dans le train de Belgique, s'amuse à « faire passer » une demi-douzaine de cigares. Seulement, ce qui est exceptionnel ailleurs est devenu ici traditionnel. C'est un symptôme. Le bon marin se dit qu'après tout c'est une toute petite chose — et c'est vrai — surtout quand tant de personnages importants commettent impunément de grosses fraudes. Et c'est encore vrai.

Comme s'il voulait répondre à ma pensée, l'agent s'empresse d'ajouter :

— Mais si vous voulez voir des trafiquants, des « gros », vous n'avez qu'à rester à Paris. C'est là qu'ils sont.

L'excellent fonctionnaire qui me guide m'a d'abord étonné parce qu'il ne s'élevait pas avec véhémence contre ses collègues « véreux ». Je l'ai compris quand il m'a dit avec tranquillité :

— Qu'est-ce que vous voulez ? Les hommes sont hommes. Voilà des gens qui ont un travail dur, de jour et de nuit, par tous les temps. Ils gagnent tout juste leur vie. Et on vient leur mettre des billets de mille sous le nez ! Et ils savent qu'à côté d'eux, et, surtout, plus haut... Alors, s'ils ne sont pas tout à fait des saints, ils se laissent convaincre. C'est si facile... Ça leur coûte si peu...

— Et ça leur rapporte tant !...  
— Eh bien ! ce qu'il faut savoir, monsieur, c'est qu'il y en a encore, des saints, dans l'Administration ! Et il y en aurait bien davantage encore, il n'y aurait même que ça, ici comme ailleurs, s'il n'y avait pas le mauvais exemple. Le mauvais exemple est dû à la tentation...

— Et les tentateurs sont parisiens ?  
— Mais oui, reprend avec une calme indulgence mon interlocuteur. Et ce n'est pas tellement leur faute, à eux non plus. C'est la crise. Ces gens-là font difficilement leurs affaires. Des appareils de T. S. F. il y en a partout maintenant. Et la vente est devenue dure. Voilà que ceux d'Amérique coûtent moins de moitié prix. Il suffit d'un agent complaisant pour faire un bénéfice de 50 à 60 pour cent. Alors puisqu'un geste facile aura un si grand effet, un jour ou l'autre, le geste sera fait. C'est triste à dire, mais c'est forcé !

Le soir même, à l'arrivée du train de Paris, je rencontrais un « corrupteur ». C'est un homme que je connais depuis de longue date. Il porte avec aisance une bonne figure de bon commerçant. Ce qu'il est au demeurant. Et c'est bien ce qui m'apparaît le plus effrayant. Si le corrupteur était un être exceptionnel, une sorte de gangster, il n'y aurait pas lieu de s'alarmer. Mais non, pas du tout ! Un commerçant qui « fait une affaire » en fraudant le fisc. Sans plus.

L'homme qui vient de Paris va donc continuer ses affaires. Et ce que je vais voir s'accomplir, c'est un crime de corruption. On n'a pas tous les jours l'occasion de voir s'accomplir un crime sous ses yeux !

Eh bien ! quand on voit cela de près, je vous assure que ce n'est pas grand-chose et que c'est rapidement fait.

Je ne vous dirai pas dans quel café nous sommes attablés, le commerçant, moi et deux autres messieurs. Je vous révélerai tout de même que ce n'est pas dans un bouge. C'est un grand établissement du Havre. Nos deux compagnons ne se cachent nullement. Notre table n'est pas tellement discrète ni retirée. Il me semble que, si quelqu'un d'une table peu éloignée prêtait l'oreille, il pourrait saisir quelques bribes de la conversation. Mais, dans le hurvari des conversations environnantes, nul ne prend garde à ces quatre consommateurs corrects, où il y a au moins deux bons visages, outre le mien bien entendu.

Mon compagnon, qui a confiance en ma discrétion, m'a présenté comme son associé. Au vrai, il a réellement un associé. Mais c'est toujours lui qui vient au Havre, « faire les affaires ». Les deux messieurs n'ont pas une seconde de doute ni d'inquiétude. L'un d'eux me dit :

— Ah ! monsieur, j'ai beaucoup entendu parler de vous par M. X...

M. X... est le nom de mon compagnon.

D'abord, je dois vous déclarer que la qualité de nos deux interlocuteurs les met à même de contrôler le passage en douane des marchandises *via* Amérique. (Et ils ne sont pas spécialement du quai n° 2 ! Je ne donnerai ici ni leur qualité véritable, ni leur grade. On me comprend.)

Ce qui importe, ce sont les mots prononcés. Les huit mots, exactement.

L'un d'eux a dit, cependant que mon collègue acquiesçait d'un double clignement des paupières :

— Ça va. Mais pas moins de six tonnes.

C'est tout. Vous voyez que je suis venu de Paris pour ne pas entendre grand-chose. Mais c'est assez. Quand je vous disais qu'un crime est une petite affaire ! Je viens d'assister à une corruption de fonctionnaire.

Et le chiffre ? demanderez-vous. Il n'a pas été prononcé. Mon compagnon « travaille » avec ses complices depuis quelques années. Il est tacitement entendu que c'est toujours aux mêmes conditions. Ces conditions n'ont pas été débattues devant moi. Elles ne l'ont même pas été du tout. Mais je les connais : 10 000 par tonne. C'est le prix pour cette marchandise. Le bénéfice est de 50 à 60 000 par tonne.

La marchandise ? Toujours la même. Spécialité du Havre : T. S. F. Ici, lampes de T. S. F. C'est tellement une habitude qu'il y a un tarif.

Il faut ici abandonner l'anecdote pour entrer dans de plus arides explications. Aussi bien les deux collègues et mon compagnon n'ont plus rien à se dire. J'entends à se dire au sujet de leur affaire. Pour le reste, comme tout le monde, ils commentent les journaux du matin. Et l'on ne parle plus de T. S. F. que pour évoquer les dernières nouvelles éthiopiennes qui viennent d'arriver.

Je repasse, à part moi, toute l'explication que mon compagnon-importateur-informateur m'a donnée avec complaisance. Voici les chiffres qui, au reste, sont tout, au fond de l'affaire :

Une douzaine de lampes de T. S. F. coûte, en monnaie française, 25 francs en Amérique. Le droit d'entrée de chaque lampe en France est de trois à six francs. Combien y a-t-il de lampes dans un chargement d'une tonne ? 50 000 environ. On voit le bénéfice : six tonnes, soit un peu plus de 500 000 fr. Plus de 450 000 après paiement de la « ristourne » à la vérification.

Moins, beaucoup moins, m'a cependant expliqué un jour mon pseudo-associé. Ces lampes, je dois les vendre. Ce serait vrai si je les vendais au prix normal de détail. Mais le marché est plein. Je les vends en gros. Et je suis forcé de les vendre au-dessous des cours pour m'en défaire.

A propos, voulez-vous

des lampes à 35 francs le jeu de cinq lampes ? C'est facile. Ou plutôt, ce serait facile si je voulais le demander à mon « associé ». Je ne le voudrai point. Mais les « débrouillards » ne sont pas rares qui sont les profiteurs des « combines » du Havre. Et encore en ce moment tous les jours, en plein Paris.

On entend assez communément répéter au Havre, dans le « milieu » contaminé (mais c'est un milieu dont les bords s'étendent assez loin) que le pourcentage de la fraude accordé aux vérificateurs criminels est vraiment trop mince à côté des bénéfices obtenus.

Chose étrange, je n'ai pas entendu dire : en comparaison des risques courus. C'est qu'en vérité ce « mi-

Il y a des signes qui permettent aux vérificateurs de reconnaître les caisses.



# Fraude minime au Havre

lieu » estime que les risques, en dépit de quelques tapageuses arrestations, sont dérisoires. Ce qui se voit, ce sont seulement les avantages des profiteurs. Pour dire un mot exact qui n'est pas de moi, mais d'un gros négociant havrais tout à fait étranger aux trafics, encore qu'il les connaisse bien : « On a toujours envie, mais on n'a pas encore peur ».

Il est impossible de mieux dépeindre la situation et de mieux tirer la moralité des affaires du Havre.

Dans la banlieue havraise et jusqu'aux confins de Deauville, on m'a montré de gentilles villas. Il ne faut rien exagérer. Elles ne sont pas d'un luxe inouï comme je l'ai entendu prétendre. Elles sont gentilles, sans plus. Et une seule borde la mer. Encore est-elle assez modeste. En tout, il y en a sept.

Mais on m'avait dit : ce sont des propriétés de vérificateurs qui ne gagnent pas plus de 2 500 francs par mois.

Tout n'était pas vrai dans ce qui m'avait été conté. Ces villas qui va-

— Non. Pour ses fonctions.  
— Un matelot ?  
— Non. On ne charge pas un simple matelot d'une aussi importante commission et on ne lui confie pas une telle somme.  
— Alors quoi ? Pas un officier ?  
— Non, certes pas !  
— Alors ?  
— Alors, un autre personnage d'un autre emploi.

J'ai su exactement quel personnage et quel emploi. Je ne puis pas non plus le révéler. J'ai vu l'homme lui-même le lendemain, ainsi qu'il m'avait été promis.

L'homme au « document », arrivé à New-York, fait la commande et la fait expédier le plus régulièrement du monde.

Il reçoit lui-même le « document », c'est-à-dire l'enveloppe qui contient la lettre de voiture et le connaissement. Ainsi, il veille au chargement et à la marche de la marchandise, mais surtout à son arrivée. Il tâchera de savoir si la marchandise sera débarquée sur le bon quai, celui où opéreront des vérificateurs prévenus.

« utilement » au Havre. Vous voyez que tout n'est pas profit dans mes opérations.

Par exemple, quand la « came se décharge bien », l'affaire est simple. Vous vous rendez compte de l'anxiété d'un gros fraudeur qui attend un bâtiment en provenance de New-York. Sur quel quai va-t-il arriver ? Par quel bassin ? Et, quand il est arrivé, bien arrivé, rien n'est encore sûr. Va-t-il être déchargé là ? Va-t-il être dirigé sur un autre

lent de 100 000 à 200 000 francs, appartiennent bien à des employés susceptibles par leurs fonctions de commettre des prévarications. Mais ce ne sont pas tous des vérificateurs. Je n'ai pas le goût de compter et d'estimer les automobiles de tel ou tel de ceux qu'on me désigne.

Mon importateur me fait, ce soir, sur un coin de journal, un compte très exact de ses opérations pour me démontrer que les bénéfices (ceci est encore un mot, un mot de lui, mais un mot qui ne s'invente pas) sont « raisonnables » (sic). J'ai lu ce mot qui m'a plus étonné que ses comptes : « Document ».

— Qu'est-ce que c'est que ça ?  
— C'est la pièce de l'homme du passage ».

— Qu'est-ce que c'est que l'homme du passage ?

— C'est l'homme du voyage.  
— Quel voyage ?  
— Le voyage de la « came ».

Cette fois, j'ai compris. La « came » c'est la marchandise.

Mais quel est l'homme du voyage de la marchandise ? Mon compagnon m'a dit :  
— Nous le verrons demain.

En attendant, il m'a exposé quelle était sa tâche. Cet homme fera le voyage de New-York pour acheter la marchandise et pour la faire expédier.

Je me suis récrié :  
— Le voyage aller et retour le Havre-New-York ? Cela va vous coûter cher !

Il a sourit :  
— Non. C'est un homme qui ne fait pas le voyage exprès pour moi.

— A ses frais ?

Quand j'ai vu l'homme du voyage, j'avoue que j'ai été un peu surpris. Et, si j'étais fraudeur, je serais, il me semble, quelque peu inquiet. Nul ne ressemble moins à un navigateur que cet homme qui l'est cependant, en dépit de son genre « artiste » et de son langage précieux. Mais je craindrais déjà de l'avoir déjà trop désigné, s'il n'était impossible de l'identifier. Il en part, des navigateurs de tous emplois au port du Havre ! Celui-ci a de très honorables fonctions. Il garde, à la ville, un air un peu absent et égaré. J'apprends que, nonobstant son allure, il n'est pas de messenger plus fidèle ni plus précis. De fait, il semble tout prévoir.

— Si c'est mal déchargé, fait-il, je fais réexpédier sur Anvers.

Ce qui veut dire que, si l'envoi n'arrive pas sur le bon quai, il ne sera qu'en transit — donc, non vérifié — et ne débarquera que dans le grand port belge. De là, la marchandise sera renvoyée au Havre. Et elle y retournera autant de fois qu'il le faudra tant qu'elle ne sera pas déchargée sur le bon quai. Je dis à mon compagnon :

— C'est un peu compliqué. Il serait plus simple de déplacer un vérificateur que six mille kilos de marchandise. Et il y a moins de distance d'un quai à un autre quai que du Havre à Anvers.

Mais j'apprends que ce n'est pas encore possible de pouvoir obtenir ce déplacement de douanier. On ne peut que le prévoir. Ce petit mot d'« encore » permet à la fraude toutes ses espérances.

— Au Havre, me dit aussi mon compagnon, je n'ai pas réussi à tous les coups. Il y a, à Anvers, cent cinquante-six appareils de T. S. F., complets depuis un an, que je n'ai pas pu faire revenir

quai ? Il y a des angoisses inattendues à l'arrivée d'un navire de commerce.

Mais, quand tout se passe bien...

— Les vérificateurs se plaignent, m'explique mon importateur frauduleux. Ils ont bien tort. Tout est préparé pour les couvrir. L'homme du document a mêlé aux caisses de l'expédition de lampes d'autres caisses toutes pareilles, mais qui contiennent une autre marchandise, laquelle paye des droits minimes. Ces caisses ont un petit signe de reconnaissance, peu apparent, mais cependant visible en dépit de son insignifiance. Pour moi, ce sont les frettes qui sont plus foncées. Ce n'est rien. Mais ça se voit tout de suite quand on est prévenu.

— Alors, dis-je, le vérificateur complice fait ouvrir précisément ces caisses-là. Et tout apparaît régulier. Vous payez la petite taxe insignifiante. Et tout le chargement passe, réglementairement visé.

— Voilà. On ne peut rien vous cacher.

Tout cela donc s'est fait. Tout cela se fait encore aujourd'hui en dépit des poursuites d'hier. Et nul, ici, ne doute que cela continuera.

Mais il faut bien ajouter ce qui se dit aussi autour de l'instruction incomplète, inachevée et incertaine. Il n'y a pas que des combinaisons de vérificateurs infidèles et de douaniers sans scrupules dans les expéditions qui ont motivé, par hasard, une inculpation présente. Il est des marchandises qui sont entrées régulièrement, avec leur appellation naturelle, et qui défont jusqu'au contrôle implacable et incorruptible des vertueux agents du quai n° 1.

Ce sont des marchandises autorisées par « contingentement » et munies de licences d'importation. Comment des lampes de T. S. F. appartenant à une personne actuellement inculpée ont-elles pu passer libres de tout droit par une dérogation singulière ?

(Suite page 15.) MARCEL CHABERT.

# L'activité de la Brigade mondaine



## Nuits rouges à Montmartre.

Coup sur coup, Montmartre a été dernièrement le théâtre de plusieurs drames sanglants.

Nuits rouges où les revolvers partent en pleine rue, en plein bar, et abattent pour des causes mystérieuses des individus des bas-fonds de Paris...

Le lendemain, les quotidiens annoncent en grosses manchettes : « Règlements de comptes entre gens du milieu... »

Règlements de comptes par ci, « explications » par là... Des corps tombent sur le bitume illuminé par les enseignes joyeuses des établissements de plaisirs...

Et cherchez donc les coupables dans ce monde étrange où évoluent, pêle-mêle, les assassins, les filles, les voleurs, les garçons aux mœurs équivoques et les gangsters de tout calibre...

Autant chercher une aiguille dans une meule de paille !...

Il y a tant de repaires à Montmartre où les repris de justice peuvent « se planquer » !...

Les brasseries qui flamboient dans la nuit, les bars aux enseignes symboliques dont il faut savoir qu'ils sont à double issue pour ne pas se laisser prendre à leur apparence honnête, les cafés où, le samedi et le dimanche, les petits bourgeois du quartier écoutent les boniments irrésistibles d'un Champi, voilà les endroits où les braves promeneurs coudoient sans s'en douter les plus dangereux malfaiteurs que rien ne distingue de la foule, car ils s'habillent aujourd'hui comme vous et moi à peu de choses près.

On n'a pas oublié le drame du Rat-Mort. Il remonte à quelques mois...

A ce moment-là, je me trouvais à Marseille et je lus, en caractères énormes, sur la première page d'un journal local : « Stéfani est mort. Il s'agit d'un mystérieux règlement de comptes. »

Là-bas, Etienne Stéfani, dit Bébé, était connu. Il avait tenu une « taule » à Ajaccio et vécu assez longtemps dans le « milieu » corse de Marseille avant de « monter » à Paris...

Place Pigalle, on avait eu longtemps du respect et de l'admiration pour son lourd passé. On l'appelaient poliment « Monsieur Etienne ».

Mais, au bout d'un certain temps, des

## Règlement de comptes par ci, « explications » par là...

mauvais garçons « avaient compris » et chuchotaient dans les bars de la rue de Douai et de la rue Fontaine :

— Étienne « en-croque »... C'est officiel ! Et son frère aussi... Rien que l'affaire de cette après-midi le prouve...

Ce jour-là était un samedi.

Vers quatorze heures, un restaurant à 8 fr. 50, prix fixe, de l'avenue Trudaine, fréquenté principalement par des ouvriers et des petits employés, était assiégré par les policiers de la Police Judiciaire...

Un curieux restaurant derrière une façade banale...

Un établissement où, sous le comptoir, étaient dissimulés un certain nombre de revolvers, et où, derrière les étagères encombrées de bouteilles multicolores, étaient cachés des paquets de cocaïne et d'héroïne... Plusieurs centaines de grammes...

— Les « poulets » !

Le cri d'avertissement du patron déclenche un brusque remue-ménage dans le prix fixe. Des hommes « ont chaud », comme disent les policiers. Ils ne se sentent pas tranquilles...

Le commissaire Priolet entre, escorté de deux brigadiers-chefs. Un type leur saute dessus. C'est un Corse dangereux, Rocca-Serra. Une lutte s'engage. A un moment, le malfaiteur se libère et court au tiroir à serviettes... Dans le fond du tiroir, il sait qu'il trouvera un parabellum... Mais des poignes solides l'appréhendent au moment où sa main fouillait sous les serviettes :

— Ne fais pas le méchant, tu es « fait » !...

— Si j'avais eu mon « calibre », Madon-nacia !...

On l'emmène. La prise est bonne. On le recherchait depuis des mois sans pouvoir lui mettre la main dessus...

Le soir, le Tout-Montmartre interlope commente l'événement.

— On les a « donnés » !

— Qui ? Qui a intérêt à s'en débarrasser ?

— Les frères Stéfani ! Ils s'occupent aussi de « came », mais eux, ils passent toujours à travers...

L'accusation tombe, coupante comme une guillotine. Un Corse, Foata, dit l'Ange, ajoute :

— Il n'y a qu'à les descendre !...

Le soir même, c'est l'Ange qui est grièvement blessé au « Rat-Mort ». L'enfant de sa maîtresse qui se trouvait avec lui dans le café et qui s'amusait avec un jouet est atteint au ventre ; il meurt pendant qu'on l'emmène à Lariboisière avec l'Ange.

Jean Stéfani, le frère de Bébé, trouvé porteur d'un browning est arrêté rue de Navarin.

La nouvelle de l'exécution se répand dans le « milieu ». Des « collègues » de l'Ange courent à l'hôpital et sur le corps du blessé jurent de le venger.

La vendetta...

Une heure plus tard, le frère de Jean Stéfani, l'assassin présumé du Corse et de l'enfant, Etienne Stéfani, est abattu de deux balles dans le ventre dans un bar de la rue Fontaine.

Des hommes sont morts. D'autres mourront, c'est fatal. C'est l'implacable loi du talion qui prime dans le « milieu »...

Les journaux proclament : Montmartre doit être épuré. Il faut balayer hors de Paris toute une pègre tristement célèbre. Il est temps de nous débarrasser de ces gangsters qui prennent la capitale pour une succursale de Chicago...

Facile à dire !...

Certes, il existe des remèdes. Il s'agit de savoir et de pouvoir les appliquer. Pour les connaître, je suis allé trouver l'homme le plus qualifié sur ce sujet. Le commissaire Priolet, chef de la Brigade Mondaine, n'est-il pas l'adversaire acharné des hors-la-loi de tout acabit ?...

## II

### M. Priolet déclare...

Le quai des Orfèvres, au numéro 36... C'est là qu'on amène le gibier des der-

nières rafles de novembre et décembre... Une voûte sous laquelle donne le tribunal pour enfants... Une cour carrée et, à gauche, un couloir se terminant par des escaliers sombres...

Au deuxième étage, au bout d'un palier, une petite porte : ce sont les locaux de la Police Judiciaire, la P. J., comme disent les mauvais garçons non sans une certaine pointe d'appréhension.

A l'extrémité d'un couloir où séjournent, sur des bancs, des types aux regards louches, des indicateurs vraisemblablement, une simple pancarte de carton porte l'inscription :

### BRIGADE MONDAINE.

Un étroit corridor flanqué de bureaux : voici l'état-major du commissaire divisionnaire Priolet, chef de la Brigade Mondaine et de la police des garnis.

Le brigadier-chef T... me prie d'attendre quelques instants.

— M. Priolet est occupé, dit-il, mais ce ne sera pas long...

Les journalistes sont toujours bien accueillis.

Enfin, après une courte attente, je suis introduit dans le bureau de M. Priolet, l'homme qui détient dans une armoire dont il a seul la clef les secrets et les vices de tout Paris...

Très aimable envers les journalistes, le regard extrêmement mobile, le patron de la Mondaine — rosette écarlate à la boutonnière — me reçoit avec un sourire avenant :

— Je parle, fait-il simplement, que vous venez m'interviewer au sujet des drames dont Montmartre vient d'être le théâtre sanglant... Est-ce vrai ?

La déduction était juste. J'opinaï :

— Vous m'avez deviné !

Un court silence durant lequel le commissaire joue avec un coupe-papier en réfléchissant. Puis des phrases nettes, catégoriques :

— Les journaux parlent d'épuration... Soit ! Elle est nécessaire... Mais sachez qu'avec la législation actuelle, il nous est pratiquement impossible d'entreprendre l'épuration efficace de certains milieux...

— Je ne puis m'empêcher de laisser paraître de l'étonnement.

— Comment ça ?

M. Priolet reprit :

— Cela peut vous surprendre. Mais, aux termes de la loi, notre brigade ne peut pas faire grand-chose d'utile en ce sens !...

« Nos clients » appartiennent à quatre catégories d'individus : les barbeaux, les trafiquants de drogue, les invertis et les filles... Nous les connaissons tous ou presque, et, si nous laissons en liberté ceux qui devraient être à l'ombre, c'est parce que nous ne pouvons faire autrement !...

« Parlons des souteneurs, si vous le voulez bien ! Vous savez aussi bien que moi qu'ils vivent, sans s'en cacher, des « comptées » plus ou moins importantes que leur remettent leurs petites amies qui « s'expliquent » sur le trottoir ou en « maison ».

Nous pouvons vérifier aisément l'emploi de leur temps. Toute la journée, ils se baladent d'un bar à l'autre, jouent à la belote, s'occupent des courses... Bref, ils « n'en fient pas une rame »... Supposons qu'un de nos inspecteurs aille les interroger :

« — Quels sont vos moyens d'existence ? »

Les gars le prendront de très haut :

« — Moi ? Je suis employé par la maison X... comme représentant de commerce... ou comme camelot. Voici mes papiers ! »

« Et ils exhibent des papiers, des cartes d'identité, des certificats de travail, vrais ou faux. Et ils disent :

« — Je suis bien libre de traiter mes affaires au bistrot... »

« Il ne nous reste plus qu'à nous retirer. C'est tout juste si ces messieurs ne réclament pas des excuses et des dommages-intérêts. Ils sont tous camelots, représentants ou voyageurs de commerce, voire agents d'assurances... Savez-vous le seul moyen que nous ayons de les arrêter ? »

— Non !

— C'est en les prenant sur le fait en train de recevoir dans un lieu public de l'argent de leurs « protégés ». Et encore ils peuvent

toujours prétendre que ces dames leur remboursent des sommes prêtées...

— Les trafiquants de « came »... ?

— Les gros marchands de cocaïne ou d'héroïne sont des malins. Ils habitent tous dans de confortables appartements où nous n'avons pas le droit de pénétrer sans un mandat d'arrêt... Nous devons nous contenter de les prendre en filature et de surveiller leurs affaires... Jusqu'au moment où ils commettent une imprudence !...

— Ce doit être rare chez des hommes dont le métier exige de se tenir sur ses gardes à tous moments ?

— Cela arrive, même aux plus forts. Tenez, il y a quelques jours, nous avons pu mettre la main sur le Corse Joseph Rocca-Serra, un type dangereux... Savez-vous la bêtise qu'il a faite ?... Il tenait son magasin principal de stupéfiants dans un restaurant de l'avenue Trudaine... Lorsque nous l'avons arrêté, il s'apprêtait à nous recevoir à coups de revolver... Il a reproché au patron de l'établissement de ne pas nous avoir tiré dedans... Et comme je lui disais :

« — Pourquoi donc veux-tu me tuer ? »

« Il m'a répliqué haineusement :

« — Parce que tu es payé pour être descendu ! »

« N'est-ce pas gentil ? »

— Et les règlements de comptes entre hommes du « milieu » ?

— C'est la bouteille à l'encre... Les victimes de ces sortes d'« explications », meurent sans dénoncer personne. Nous menons l'enquête avec la certitude de ne pouvoir obtenir aucun renseignement des témoins. Comme a dit l'Ange, grièvement blessé par Stéfani, nous réglons nos affaires en famille, entre nous... Ça coûte moins cher à l'État...

Dans le bar où Etienne Stéfani a été tué, le patron et les garçons de comptoir nous ont déclaré d'un commun accord :

— Nous n'avons rien vu... Ça s'est passé trop vite...

Ces gens-là se laisseraient torturer plutôt que de parler... La fameuse loi du silence n'est pas lettre morte, je vous assure. Il en coûte trop cher de « causer ». Il vaut mieux faire celui qui n'a rien vu ; qui ne sait rien... Les représailles sont trop terribles dans le « milieu » !... Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de cet indicateur qui fut « descendu » il y a quelques années et qu'on retrouva, le ventre ouvert, sur le terre-plein du boulevard Rochechouart avec cette inscription significative : « Mort aux donneurs !... »

« Dernièrement, nous arrêtons un type pour trafic de coco ; il est écroué à la Santé... Quelques jours après, il est remis en liberté provisoire parce qu'il n'habite pas en garni et qu'il possède un domicile convenable !...



Ci-contre : 36, quai des Orfèvres, c'est là qu'on amène le gibier des dernières rafles.

Voilà où nous mène la loi de 1933, dite loi Guernut, sur la liberté individuelle... Le but des législateurs a-t-il été de protéger les malfaiteurs ?

— Je comprends que votre tâche est rude...

— Si nous avions les coudees franches... Mais nous sommes paralysés ! Il ne nous reste plus que les rafles pour épurer un peu les bas-fonds... Et cela ne va pas sans protestations de la part des commerçants qui se plaignent d'être gênés dans leurs affaires. Le seul moyen vraiment efficace, ce serait une loi forte sans laquelle nous sommes obligés de nous incliner devant la pègre !...

Une loi forte, certes, pour mettre fin à la loi sur la liberté individuelle. Une loi qui viendra à bout de l'inflexible « loi du milieu »...

Loi des honnêtes gens contre loi des hors-la-loi !...

III

## La chasse aux combinards de la nuit.

Dans la nuit de Montmartre, un individu obséquieux s'est approché de moi et m'a glissé dans le creux de l'oreille :

— Voulez-vous une femme, une séance de cinéma clandestin, ou un jeune garçon ? Rue de Douai, à la sortie du Moulin-Bleu, place Blanche, sous les ailes du Moulin-Rouge, tous les soirs, les flâneurs sont abordés par ce genre de rabatteurs pour vices.

Ce sont les petits métiers des nuits de Montmartre... Racleurs, guides, interprètes, pisteurs, chasseurs, tout un peuple mystérieux vit à l'affût de l'étranger au portefeuille rebondi, ou du provincial naïf, en mal de sensations rares...

— Vous vous êtes sans doute étonné, me dit M. Priolet, de rencontrer ces types louches tous les jours aux mêmes endroits ?...

« Vous vous êtes dit — ne vous défendez pas ! — la Police est vraiment mal faite pour tolérer en pleine rue ces rabatteurs pour plaisirs spéciaux... »

Ces paroles m'ont un peu décontenancé. Je ne sais au juste quoi répondre à mon interlocuteur pour me disculper de tels jugements portés sur la P. J.

Je trouve à dire : — Je suis persuadé que vous connaissez ces gens-là. Mais je ne comprends pas pourquoi la police ne les inquiète pas...

— Détrompez-vous. Nous leur mettons la main au collet lorsque l'occasion s'en présente... Voulez-vous une histoire personnelle ?

— Avec plaisir. C'est bien simple. M. Priolet sortait d'un théâtre des environs de l'Opéra. Il se dirigeait vers le métro quand il fut accosté rue Aubert par un type qui lui propose :

— Femme, cinéma ? — Non, merci ! Vous êtes bien aimable... Je n'ai besoin de rien... Je rentre me coucher...

Le type insiste, se fait cauteux et insinuant pour souffler :

— Des petits jeunes gens ? — Pas plus !

Ce disant, M. Priolet entraînait tout en marchant le rabatteur vers le poste de police de l'Opéra.

Là, il mit la main sur l'épaule du type en disant :

— Ça y est. Tu es « fait ». Tu ferais bien d'y regarder à deux fois avant d'aborder les gens dans la rue... Je suis le commissaire Priolet.

Le patron de la Mondaine enleva son chapeau :

— Tu ne me reconnais pas ? — Excusez-moi, chef, je ne vous avais pas reconnu !

Tous les mauvais garçons appellent M. Priolet « chef ».

Je posai une question :

— Ça coûte cher d'être pris en flagrant délit de racolage de ce genre ? — Peuh ! Trois fois rien... Une simple contravention de police. La loi du 5 avril 1924 leur colle cinq francs d'amende, pas davantage... Et puis ces types-là ne constituent pas le gibier que nous chassons ! Ils flattent les gens, les prennent par leurs plus bas instincts, leur laissent entrevoir des « partouzes » uniques ou des films affriolants !... Du bluff ! Rien de plus !...

— Comment ça ? — Ces individus rabattent simplement pour de vulgaires maisons de rendez-vous... Le cinéma clandestin qu'ils promettent n'est qu'une présentation de deux ou trois tableaux vivants absolument dénués d'intérêt...

— Une sorte d'escroquerie au vice, en somme ? — Vous l'avez dit. Vous pensez bien que des « gogos » attirés dans un lupanar font contre mauvaise fortune bon cœur... Ils cèdent neuf fois sur dix à la séduction de ces dames... Devant leur sex-appeal, ils en arrivent à ou-

blier les motifs qui les ont amenés dans ce lieu hospitalier... Et ils se consolent comme ils peuvent... Le cinéma, une pure invention pour faire miroiter aux yeux des naïfs des visions inouïes...

— Il est vrai que nous ne sommes pas à Marseille où toutes les « taules » projettent de ces films licencieux aux titres pervers : *Le Stratagème voluptueux*, *Le Galant Marquis*, *Le Lit de nocces*... Mais je croirais difficilement qu'il n'existe pas de cinémas similaires à Paris, pour lesquels sans doute on ne racole pas dans la rue ou dans les promenoirs de music-hall, mais qui sont réservés à des initiés...

— Tout à fait exact. Les cinémas qui se servent de rabatteurs n'ont qu'une existence éphémère et coûtent très cher à leurs exploitants lorsqu'ils se font pincer... Par contre, les salles clandestines arrivent à « tenir » quelque temps... Tenez, dernièrement, à Auteuil, j'ai eu l'occasion de faire une descente dans un de ces établissements secrets. Il était fréquenté par la meilleure société... Inutile d'ajouter qu'il est actuellement fermé.

« C'est le seul cinéma de ce genre que je connaissais... Nous faisons à ces salles de projection une chasse si intense qu'elles tombent les unes après les autres... Voilà pourquoi les petits interprètes qui rabattent autour des boîtes de nuit montmartroises ne nous intéressent guère... Nous savons à quoi nous en tenir ! Il a existé des cinémas clandestins ; il n'en existe plus aujourd'hui !... »

## Le plus récent gibier de la Mondaine : la femme-affaire.

— La police des garnis, la chasse aux marchands de drogue, la guerre aux entre-metteuses qui fournissent des mineures à une clientèle de vicieux, tout cela est connu, archiconnu du public, me confia M. Priolet. Il existe un beau sujet de reportage qui n'a pas encore été exploité et qui intéressera les lecteurs de *Police-Magazine*, c'est la « combine » des « femmes-affaires », comme nous appelons ces dames à la Police Judiciaire.

— Qu'est-ce que c'est ? — Et le commissaire divisionnaire, inlassable, me fournit toutes explications utiles. Voici l'habituel scénario de ce nouveau « business »...

C'est la sortie des théâtres et des cinémas. Minuit approche... Au volant d'une luxueuse automobile, deux jolies femmes roulent sur les grands boulevards à l'affût du « client »...

Des hommes seuls se hâtent en fumant une cigarette vers la station de métro ou d'autobus la plus proche.

Soudain, une somptueuse voiture vient se ranger en bordure du trottoir et, une



Le commissaire Priolet.

glace s'abaissant laisse passer un séduisant visage de femme qui tient, entre d'adorables lèvres peintes en cœur, une cigarette :

— Pardon, monsieur, seriez-vous assez aimable pour me donner du feu ?... J'ai une terrible envie de fumer ! Et j'ai oublié mon briquet...

La demande a été faite d'une voix harmonieuse qui enchante neuf fois sur dix le promeneur solitaire.

— Avec plaisir, madame... Et, galamment, l'homme tend son briquet ou sa boîte d'allumettes.

La femme aspire la flamme. La cigarette de fin tabac blond s'embrace et parfume l'air d'une odeur opiacée...

— Vous êtes bien aimable, cher monsieur... Il me semble vous avoir déjà rencontré quelque part...

— C'est bien possible, réplique l'homme touché par la beauté de son interlocutrice...

Il mord à l'hameçon. Une conversation s'engage au cours de laquelle la belle inconnue lui offre de le reconduire chez lui en voiture.

— Je vous dépose chez vous, c'est sur mon chemin...

L'homme acquiesce de bonne grâce et s'installe sur la banquette, à côté de la jeune femme.

En cours de route, la parlote se poursuit. La dame parle de son mari qui occupe une brillante situation, mais qui est très pris par ses affaires et qui laisse — ô l'imprudent ! — sortir sa femme seule le soir.

Le monsieur raconte que sa femme est souffrante et qu'il a été obligé d'accompagner des amis au théâtre...

— Deux essouffés ! Comme ça se trouve ! — Aimez-vous danser ? J'ai une envie folle d'aller prendre une coupe de champagne quelque part pour faire un tango...

Le monsieur qui sent contre lui un corps aux lignes prometteuses d'où montent des effluves enivrants commence à se laisser attirer par cette charmante présence.

— Je vous offre une coupe, murmure-t-il en fixant sa compagne avec des yeux lui-

« Les « poulets ! » Ce cri d'avertissement du patron déclenche un brusque remue-ménage dans l'établissement.

sants de désir. Connaissez-vous une boîte amusante?...

— Allons au W... H... si vous voulez bien.

La voiture fait un crochet et stoppe bientôt devant l'établissement de plaisir.

Une musique langoureuse s'étire. C'est un tango lascif. Tout à l'heure, l'orchestre jouera une rumba frénétique où les danseurs se frotteront corps contre corps.

— Une bouteille de champagne, commande le visiteur au garçon qui s'enquiert. Le monsieur n'a pas consulté la carte. Il ignore le prix des consommations...

Et l'on danse... On s'amuse... S'amuser et rire donne soif !

— Garçon, une autre bouteille !

Du coup, on oublie sa femme malade. Il est si doux d'enlacer la taille souple de Mado — c'est le nom de la charmante automobiliste — au son d'une musique voluptueuse.

Les heures passent, exquises. Vient finalement le fameux quart d'heure de Rabelais.

L'addition est apportée.

Elle aligne des chiffres astronomiques... Timide protestation du naïf qui est obligé, par galanterie, de s'exécuter.

Souvent l'affaire se règle sans scandale. Dame ! lorsqu'on sort avec une femme du meilleur monde, il n'est pas de bon ton de discuter la « douloureuse »...

Ce n'est que le lendemain, après la scène faite par leur femme, que les « gogos » se rendent compte qu'ils ont été bel et bien rançonnés par de jolies rabatteuses sans scrupules qui touchent sur des consommations de très gros pourcentages... (40 à 60 p. 100).

Ils porteraient bien plainte au commissariat... mais, pour la plupart mariés, ces clients, parmi lesquels on peut noter plusieurs étrangers, mesureraient bien vite les inconvénients conjugaux qui pourraient résulter pour eux de démêlés dans lesquels la justice aurait son mot à dire.

Et c'est pourquoi, après réflexion, ils se refusent à poursuivre.

— Il existe à Paris deux ou trois boîtes spécialisées dans ce genre d'entolage, continue M. Priolet, nous les connaissons bien. Mais nous ne pouvons agir que lorsqu'une plainte formelle a été déposée contre ces « tapis-francs » où les naïfs sont dépouillés par de trop séduisantes créatures... Nous

(Suite page 15.)

JEAN BAZAL.

Les protecteurs sautent sur le client et le rouent de coups.

« Pardon, monsieur, seriez-vous assez aimable pour me donner du feu?... »



# L'Enigme de Bois-Luzy

MARSEILLE

(De notre envoyé spécial.)

C'EST en 1914 que M. Antoine Marsin vint s'établir à Bois-Luzy, après fortune faite.

Né à Clermont-Ferrand, le 19 mars 1858, M. Antoine Marsin avait fait toute sa carrière commerciale à Marseille, où il exploitait un magasin de confections, 60, rue du Chemin-Vert. Auparavant, il était voyageur en bonneterie et c'est de ce temps qu'il épousa Marie-Louise Largliero, native de la grande cité méditerranéenne.

Donc, ayant réussi à mettre de côté deux millions environ, grâce à une vie digne d'exemple quant à l'ordre et à l'économie, M. Antoine Marsin décida, peu de temps avant la déclaration de guerre, de se retirer des affaires. Il acheta alors, à Bois-Luzy, une magnifique propriété comprenant une villa de quinze pièces et diverses dépendances dont écuries, poulailler, etc. C'est là que les deux époux passèrent de longues années de bonheur jusqu'au jour où la mort vint frapper M<sup>me</sup> Marsin, en 1928. Les deux fils du veuf demandèrent alors à leur père de venir demeurer avec eux, à Marseille, mais le vieillard, maniaque, préféra demeurer seul dans ce domaine où si longtemps ses seules préoccupations avaient été l'élevage et le jardinage.

Et son caractère, à partir de ce moment, se modifia considérablement. De gai et de « bonhomme » qu'il était autrefois, il devint aigri, grincheux, méchant parfois. Ses enfants lui conseillaient-ils de prendre un ou plusieurs domestiques, il leur répondait :

— F...ichez-moi la paix ; je me suffis à moi-même.

En effet, il faisait lui-même le ménage et se préparait une frugale cuisine toute au plus digne d'un vagabond. Par contre, il soignait ses bêtes avec sollicitude et, lorsqu'il faisait son marché, au village, il se préoccupait plus de la nourriture de ses volailles que de son alimentation personnelle.

A l'intérieur de la maison, inutile de dire qu'un désordre indescriptible régnait ; les meubles étaient recouverts de poussière et l'on se serait cru au premier abord, en y pénétrant, dans un logis abandonné.

L'ancien tailleur vivait donc là, dans la plus complète solitude, ne recevant que la visite hebdomadaire de ses deux fils et celle, plus fréquente, d'une voisine, M<sup>me</sup> Berger, qui venait, deux ou trois fois par semaine, prendre le linge à laver ou reprendre des chaussettes.

Maniaque, le vieillard l'était terriblement. Les murs de sa cuisine l'attestaient, tapissés de coupures de journaux vantant les mérites de produits pharmaceutiques et donnant des recettes culinaires. Et, chaque jour, il changeait de chambre, couchant une nuit ici, l'autre nuit là, comme pour se donner l'illusion, grâce à tous les lits défaits, de ne pas vivre seul dans ce véritable petit château.

Il faillit pourtant, il y a quinze jours environ, quitter les lieux qu'il aimait tant.

Un traducteur-juré, M. David Mossé, lui proposa en effet l'achat de la propriété pour une tierce personne.

Le septuagénaire réfléchit toute une journée, parut hésiter, puis enfin se décida :

— Mais non, répondit-il au solliciteur, pourquoi vendre ma maison ? A quoi cela me servirait-il ? Je préfère finir mes jours ici avec mes animaux. J'ai largement de quoi vivre, vous le savez, l'argent ne m'intéresse pas.

Pourtant, fit remarquer le représentant de l'acheteur éventuel, croyez-vous, monsieur Marsin, qu'il soit bien prudent de rester seul ainsi dans une maison isolée ?

C'est en souriant et haussant les épaules que le vieil homme répondit :

— Oh ! je suis âgé et ne risque pas

grand'chose. Qui donc me voudrait du mal ?

S'il avait su, le malheureux ! S'il avait su !...

Le crime fut découvert, l'autre dimanche, par M. Eugène Marsin, établi à Marseille, venu rendre visite à son père. Sa surprise commença lorsqu'il trouva entr'ouverte la double porte de la propriété. Et le fidèle chien qui n'était pas là ! Et la porte de la cuisine qui béait, malgré le froid vif régnant ce matin-là !

Que se passait-il donc chez le frileux rentier ?

Un coup d'œil dans la chambre voisine de la cuisine eut tôt fait de fixer M. Eugène Marsin :

Le cadavre du vieillard était étendu sur le lit, les bras écartés, la tête réduite à l'état de bouillie sanglante...

Peu de temps après, prévenus de cette macabre découverte, arrivaient sur les lieux M. Cassan, commissaire de police de permanence aux Chartreux, et son secrétaire, M. Donnat.

Apparemment, le vol avait été le mobile du crime. Dans la pièce tragique, tout l'attestait : des tiroirs vides étaient à terre, les papiers qu'ils contenaient éparpillés tout autour. Petit bureau, table centrale et commode, tout avait été bouleversé.

Le même désordre régnait dans le reste du logis. Au premier étage, dans une grande chambre, on pouvait voir le coffre-fort ouvert et désormais vide. Mais, devant lui, à terre, se trouvaient des écrans vides, des papiers de famille et même une enveloppe cachetée contenant le testament de M. Antoine Marsin.

Les tiroirs de la commode avaient été, eux aussi, minutieusement fouillés, c'est-à-dire qu'il ne restait plus rien de ce que l'extremement riche possédait de précieux, bijoux, titres et argent liquide.

Avec quoi avait-on tué ? Ce fut facile de l'établir. Sur la table de la cuisine était posée une martelette de maçon, au manche long de 30 centimètres et dont la masse était recouverte de sang coagulé.

Vraisemblablement le malheureux avait été abattu pendant son sommeil, dans la nuit du samedi au dimanche. Ou bien, réveillé par un bruit suspect, on l'avait frappé au moment où il allait se lever.

Mais quel avait été le moyen d'accès à la villa employé par le — ou les malfaiteurs ? On crut tout d'abord qu'ils étaient passés par l'étage supérieur. En effet, une échelle était dressée sur la terrasse du jardin d'hiver, devant la fenêtre d'une des chambres du second. Ce qui laissait supposer que les assassins avaient pénétré par là dans la maison, d'autant plus qu'une partie de la vitre était découpée au diamant, et qu'on pouvait, par cette ouverture, atteindre l'espagnolette.

Ce fut M. Duery, directeur du service anthropométrique marseillais, qui démontra que tout cela n'était que le résultat d'une habile mise en scène : la vitre avait été coupée de l'intérieur !

L'enquête se poursuivit dans l'après-midi de dimanche lorsque le commissaire de police fut rejoint par les représentants du Parquet : M. Leyat, substitut du procureur de la République et M. Colombier, juge d'instruction qu'accompagnaient le D<sup>r</sup> Beroud, directeur du laboratoire de police technique, M. Couplet, chef de la Sûreté, et M. Santonacci, sous-chef.

Ayant examiné minutieusement le corps, l'éminent praticien conclut :

— M. Marsin a été frappé de trois coups de martelette, le premier donné avec le talon, les deux autres avec le côté tranchant. L'un a défoncé l'os pariétal gauche, les autres ont brisé le crâne sur le sommet de la tête. La mort a été instantanée.

Et le chien, qu'était devenu le chien, « Kiki », un petit griffon à poils durs, de fort bonne garde à en croire les fils de la victime ? Le substitut Leyat le retrouva vivant dans un placard de la chambre au coffre-fort. Cela signifiait-il qu'il avait assisté au cambriolage ? On pouvait en tous cas en déduire que les malfaiteurs n'étaient pas des inconnus pour lui puisque personne dans le voisinage ne l'avait entendu aboyer.

La première piste suivie fut celle qu'indiqua un habitant de Bois-Luzy, M. Laborde :

— A vrai dire, expliqua-t-il, je n'ai pas été autrement surpris par l'horrible fin du pauvre vieux. Sa manie de vivre seul était une imprudence évidente et, souvent, des amis et moi lui avions fait part de nos appréhensions à ce sujet. Mais il riait de nos craintes et nous répondait qu'il était armé et n'avait peur de personne.

« Or, je veux vous parler de la présence à Bois-Luzy, ces jours derniers, de deux individus suspects. »

« Ces deux hommes, avant-hier, pénétrèrent dans une boucherie et, ayant constaté que la commerçante n'était pas seule, s'en allèrent sans rien acheter. Ils renouvelèrent ce manège dans plusieurs magasins du pays. »

De ces inconnus, M. Laborde peut donner un signalement assez précis. Et on se mit immédiatement à leur recherche.

Puis ce fut au tour de M. Montanelli, chauffeur de chaudière, employé à la cartonnerie voisine de la propriété de M. Marsin, de fournir des renseignements aux enquêteurs :

— Dans la nuit de samedi à dimanche, j'étais près de la chaudière dont je m'occupe lorsque j'eus mon attention éveillée par le chien de l'usine, une bête réputée pour son flair excellent. Il s'était en effet dirigé en aboyant vers le mur de M. Marsin, mais était resté en arrêt de longues minutes.

« Un peu plus tard, vers 2 heures du matin ayant eu à me rendre dans un atelier situé à l'autre bout de l'usine, je vis une ombre passer sur le toit de la maison du vieillard. Instinctivement, je ne sais trop pourquoi, je me baissai et, lorsque je me relevai, l'ombre avait disparu. »

Tels furent les seuls résultats qu'obtinrent les policiers après une première journée d'enquête.

Pendant ce temps, au service anthropométrique, on essayait de relever des empreintes sur la vitre découpée et la martelette sanglante ; mais les traces qui y figuraient étaient celles d'une main gantée.

Enfin on établissait, grâce aux déclarations des fils de la victime, que celle-ci devait avoir dans son coffre-fort, à la veille de l'assassinat, environ quatre cents mille francs.



M. Cassan (à gauche), commissaire de police, va enquêter sur les lieux du crime, en compagnie de M. Charles Marsin (à droite), fils de la victime. (Keystone.)

j'en suis sûr, et sa future victime et les autres. S'il y a eu mise en scène, c'est justement pour cela, pour égarer les soupçons.

Je demandai alors brusquement :

— Et, d'après vous, qui est-ce ?

M. V... sembla suffoqué par ma question. — Vous n'espérez pas, me répondit-il, que je vais vous citer un nom. Je n'ai pas envie d'aller m'asseoir sur les bancs de la correctionnelle, pour diffamation.

— Bien entendu, j'aurais gardé le secret. A défaut de nom à me fournir, vous pourriez me suggérer une idée.

Cette fois, il n'hésita pas à répondre : — Ça, je veux bien. Tenez, vous savez peut-être que le criminel, ayant frappé, enfonce le bonnet de nuit du père Marsin sur la tête de celui-ci, jusqu'à la bouche.

N'était-ce pas pour éviter son regard, ce regard qu'il connaissait si bien et qu'il redoutait ?

— Alors ?

— Alors ? Eh bien ! dites donc, vous connaissez la vieille formule : cherchez... Mais il s'arrêta tout net, comme s'il en avait déjà trop dit et je ne pus savoir s'il faisait allusion à... une femme ou à celui auquel le crime profite.

Cela, espérons-le, M. Couplet nous le dira sans doute prochainement.

GÉO GUASCO.

## Un commandant décoratif ...mais un escroc !



On a arrêté à Paris un faux chef d'escadron de l'artillerie coloniale, un nommé Pierre-Ernest Fourès, dont le grade exact est... soldat de deuxième classe et dont le dernier métier, avant liquidation judiciaire, avait été la plomberie ! Fourès, qui portait avec aisance l'uniforme, semble avoir fait de nombreuses dupes dans Paris. Notre homme avait commencé par se transformer en capitaine d'artillerie ; mais, par la suite, Fourès s'accorda de l'avancement... (Rap.)



M. Cassan, commissaire de police, examine le coffre-fort de la victime, vidé par les assassins. (Keystone.)

# L'HÉRITIER DE DEUX ANS

PONT-AUDEMER

(De notre envoyé spécial.)

Cela s'est passé l'autre dimanche. Il était près de quatre heures et la nuit commençait de tomber sur le petit hameau de Monts-les-Mares.

La journée avait été paisible dans la chaumière du ménage Aubé, très paisible même, et la jeune épouse Aubé s'en félicitait, cela n'arrivait pas si souvent !

Le matin, Aubé s'en était allé sur la grand'route, travailler avec Passavent, le cantonnier. Avant de remonter pour le déjeuner, il s'était bien un peu arrêté dans les débits du village, le village de Toutainville, mais encore était-il rentré dans un état à peu près normal.

Tout juste un peu gai, quoi ! mais sans excès.

Voilà qui était rare, surtout un dimanche. Le repas s'écoula sans histoire, sans qu'Aubé ne frappât la table de ses poings, sans qu'il injuriât ciel et terre et sans proférer des menaces à l'adresse de quiconque.

C'était parfait. Après le déjeuner même, Aubé ne s'étendit pas. Non. Il se mit tout bonnement à charger de la paille dans le grenier de la chaumière.

Le frère d'Aubé était arrivé entre temps et aida, lui aussi, à ranger la paille.

Les deux frères, ensuite, causèrent amicalement en vidant une chopine.

M<sup>me</sup> Aubé, vingt-deux ans, frêle, gentille, était tout attendrie.

Son mari calme ! Quel beau dimanche !

Dans un coin de la pièce, le petit Roger, deux ans, jouait. Plus loin, dans un berceau, un nouveau-né dormait.

A trois heures et demie, le frère d'Aubé prit congé et partit vers Toutainville.

Quelques instants de silence dans la maison, puis Aubé déclare tout net :

— J'vais chasser...

— Mais c'est point l'heure, il va bientôt faire nuit, lui dit sa femme.

— Ça ne fait rien, qu'il répond à son tour, je vais chasser des pigeons.

Quand l'homme a parlé, il n'y a qu'à se taire.

Aubé se chausse de ses grosses bottes et puis, très tranquillement, il décroche son fusil suspendu au mur.

Aubé, ensuite, prend cinq cartouches. Il en dépose trois dans sa cartouchière. Il souffle dans le canon de son fusil et place enfin les deux dernières dans son arme.

Insistons bien. Tous ces gestes ont été mesurés, calmes, pondérés.

Aubé n'a rien dit tout au long de la scène et il ne dira toujours rien, jusqu'après le drame.

Car, maintenant qu'il est prêt à sortir, il ne sort pas et, toujours aussi calmement, il épaule le fusil et met en joue le petit Roger, qui joue près du jupon de sa mère.

Elle, elle a vu, elle a compris. Instinctivement, elle tend le bras. Elle pousse un cri. Elle cherche à dévier le canon de l'arme...

Oh ! son geste a bien obligé le père à bouger un peu, mais pas assez. Le coup est parti quand même et n'a pas manqué l'innocente petite victime.

Sans un cri, sans un appel, le petit Roger s'est écroulé. Il a la mâchoire fracassée, la gorge défoncée. Il baigne là, par terre, dans son sang.

La mère hurle de douleur, comme un animal blessé dans ce qu'il a de plus cher.

Lui, l'homme, pousse simplement un : « Ah ! » et se précipite aussi. Peut-être a-t-il compris toute la tragique horreur de son geste ?

Il prend son fils à bras-le-corps et le dépose sur son lit.

La mère, folle, terrorisée, s'enfuit par les champs. Elle cherche du secours.

Chez les Lemaitre, chez les Bemesche, chez les Delaunay, il n'y a personne. C'est dimanche et tout le monde est de sortie au village.

Elle frappe vainement de porte en porte... Enfin, elle rencontre la sœur de Camille Van Eck.

— Un malheur !... C'est affreux !... Le petit ! Mon petit ! Mon pauvre petit... Il a tiré dessus...

Elle ne peut en dire davantage, mais la sœur de Camille court déjà. Elle descend à Pont-Audemer chercher le docteur Aumont.

Et la mère rentre chez elle. Le meurtrier est comme dément. Il tourne en rond dans la pièce. Il jure et sacré. Il dit qu'il va se tuer.

La femme Aubé profite d'un moment d'inattention pour cacher le fusil.

— Tu diras que j'essayais de désarmer le fusil. Il faudra dire que j'ai poussé la cartouche avec une baguette... sans faire exprès !...

La femme ne répond pas. Et là, sur le lit, le petit Roger est bien mort.

A 16 h. 30, la jeune Van Eck était de retour avec le docteur, mais aussi avec les gendarmes qu'elle avait jugé utile de prévenir.

L'adjudant Julien et les gendarmes Audot et Piat pénétrèrent dans la chaumière.

Ils sont bien reçus !

— Qu'est-ce que vous venez faire ici ? J'ai pas besoin de vous !... Je suis maître

chez moi !... Allez-vous en ! Je ne veux pas de gendarmes chez moi ! hurle Aubé, au comble de l'exaspération.

Le docteur Aumont, lui, déjà s'est penché sur le petit corps.

— L'enfant a été foudroyé, dit-il ; tirée à bout portant, la charge a fait balle, broyant la partie inférieure de la mâchoire et de la gorge.

— C'est accidentel, explique Aubé soudain enragé, le coup est parti alors que j'essayais de pousser la cartouche avec cette baguette...

Et, en fait de baguette, Aubé montre un vieux manche de parapluie.

— Mais la cartouche est percutée ! fait remarquer un des gendarmes.

C'en est assez pour qu'Aubé redevenue fou furieux. Il menace tout le monde d'un poing vengeur et il promettra la mort tout au long de la soirée aux gendarmes et aux magistrats du Parquet de Pont-Audemer arrivés aux environs de sept heures.

Il faudra même lui mettre les menottes pour éviter des scènes trop tumultueuses.

Et la douloureuse maman, effondrée, répétera comme un terrible leitmotiv :

— Il a visé... il a visé !... il a visé !

Ainsi, à une heure du matin, Aubé quittait-il définitivement son logis entre deux gendarmes, sous le coup de l'atroce inculpation : assassinat de son enfant !

\*\*\*

Vous devinez l'émoi qu'un pareil crime a pu jeter dans une laborieuse petite population.

— Ça devait arriver...

— Oui, « ça devait arriver » ! Car le geste d'Aubé n'est pas uniquement le geste d'un fou, c'est aussi un geste calculé.

Aubé avait ses raisons !

Marcel Aubé est un gars de vingt-neuf ans, journalier de son métier. Il est né le 17 février 1906 à Saint-Maclou.

Le travail n'a jamais été son fort.

Or le 31 août 1933 il fait pour sa condition un bien beau mariage. Il épouse la petite Ernestine Bouillette dont on dit que le père a de gros sous de côté.

Et puis la fille est jolie.

Le père Bouillette qui demeure à Triqueville achète une chaumière aux nouveaux mariés, à Monts-les-Mares. Il a acheté en même temps un herbager, une vache, un cochon, des poules, des lapins...

Les jeunes Aubé sont ainsi confortablement installés et pour peu qu'Aubé veuille bien travailler la situation sera vite enviable des époux de la petite chaumière.

Oui, mais voilà, Aubé n'a nullement envie de travailler. Mais ça, pas du tout. Il a plutôt soif, Aubé, et il le prouve bien en fréquentant plus que de raison les débits du pays.

La naissance du petit Roger ne change rien à l'affaire. Aubé plus que jamais boit et boit encore.

C'est un joyeux mari que la petite Ernestine Bouillette a pris là !

Aussi bien la misère s'incrute dans la chaumière et, si Aubé ne cherche pas de travail, il fait aussi bien, car personne au pays ne voudrait confier une tâche à un ivrogne pareil !

Aubé oblige sa femme à voler le vieux. Elle dérobe ainsi des montres, des vieux bijoux de famille qu'Aubé va revendre pour boire.

Un jour, en janvier dernier, Bouillette reproche à Aubé ces honteux larcins.

Aubé n'a rien à répondre, mais tout simplement se précipite sur son beau-père et le roue de coups.

Bouillette porte plainte. Aubé est condamné à 150 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Pont-Audemer.

Après la condamnation, Aubé est fou de rage.

— Je le tuerai ! criait-il le soir en rentrant.

D'ailleurs le journalier était hanté par l'idée de tuer. Il tuait chiens et chats sous des prétextes quelconques. Il avait toujours son fusil à portée de la main.

Or donc après ces diverses disputes, ces nombreuses discussions, le père Bouillette, un beau jour, déclara tout franc à son gendre :

— Tu me dégoûtes. Tu ne verras pas la couleur de mes sous. Je mettrai tout sur la tête de mon petit-fils ! Tu entends, tu n'auras rien et le petit Roger aura tout !

Aubé ne se le fait pas dire deux fois, mais désormais l'idée de la vengeance remplit ses nuits.

Comment se venger ? Comment éviter que l'héritage aille à son fils ?

Vous savez comment Aubé a résolu la question.

Il a tué son fils !

Aubé jure qu'il ne s'agit que d'un accident, espérons-le pour lui, mais il est permis de se demander si cet accident se serait produit si Aubé avait su que son beau-père n'avait pas mis ses menaces à exécution.

Oui ! Et c'est bien là le pire, le brave père Bouillette avait dit cela pour faire peur à son gendre... pas plus ! Et il n'a jamais existé un testament en faveur du petit Roger, jamais.

Ah ! si Aubé l'ivrogne l'avait su !

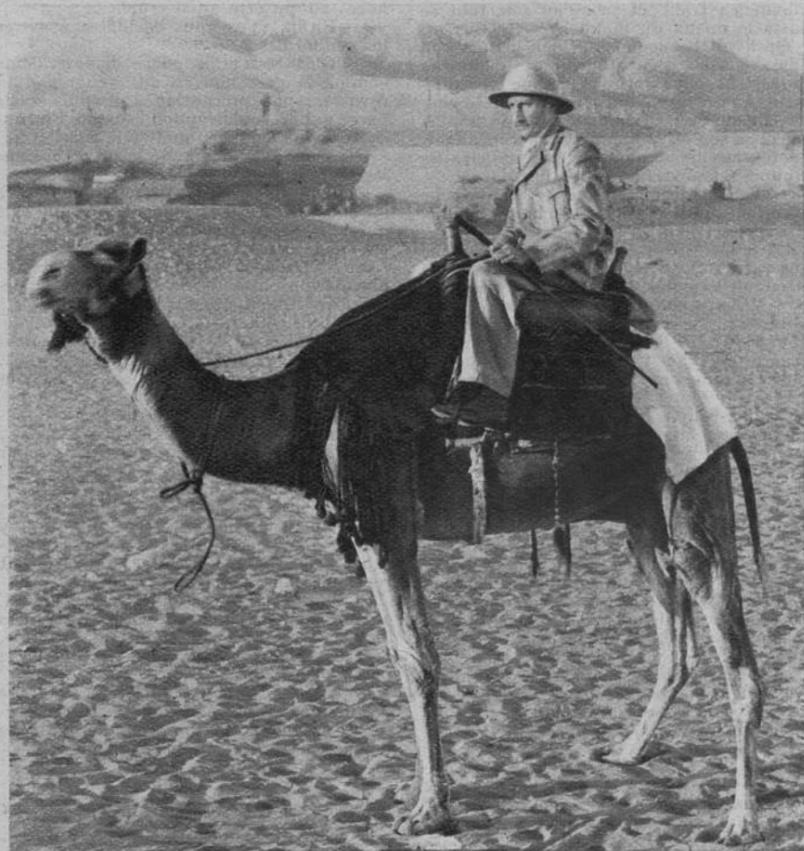
PHILIPPE ARTOIS.

A partir du prochain numéro, nous publierons

# La Guerre des Espions

Comment j'ai vendu des armes au Négus

par MAURICE LAPORTE



Notre envoyé spécial MAURICE LAPORTE photographié dans le Soudan anglais, au cours de son sensationnel reportage.

S'exposant à de redoutables dangers, notre envoyé spécial en Abyssinie a parcouru la mer Rouge avec des contrebandiers de guerre.

Pourchassé par les espions, **Maurice LAPORTE** a pu mener à bonne fin la mission dont nous l'avions chargé.

Ce sont ses aventures passionnantes que

“ **POLICE-MAGAZINE** ”

va publier.

Nos lecteurs connaîtront ainsi les plus mystérieux dessous de la guerre italo-éthiopienne.

# A HUIS CLOS

## - Causes Salées -

### La noce à Eugène.

Depuis six mois on ne parlait en ce petit bourg de Lorraine que du futur mariage de la gentille Margot B... avec Eugène X..., le fils du maréchal, un gars honnête et pourvu d'un bon emploi d'arpenteur dans les Ponts et Chaussées.

Mais les familles proposent et l'amour agit à sa fantaisie.

Margot, un certain soir de printemps, fit la connaissance, sur la grand'route, d'Anatole Y..., un vaurien, habile à séduire, et braconnier à ses moments perdus. Le dimanche suivant, elle dansait avec lui au *Cheval d'Or*, bouche contre bouche, durant toute une valse, ce qui causa une manière de révolution parmi l'assistance. Puis on sut que les deux jeunes gens se rencontraient dans les granges, et déjà les commères annonçaient la rupture de l'union projetée avec le brave Eugène, quand soudain les bans furent officiellement publiés.

L'arpenteur aura passé l'éponge, dirent les bavardes. Attendons la suite.

Elle ne devait pas tarder. Au jour de la noce, les invités furent réunis à l'auberge où Margot s'était précédemment si mal conduite. Un repas superbe mit tout le monde en train et jusqu'au soir tout se passa le mieux du monde.

On avait beaucoup bu, bien mangé ; on dansa jusqu'à s'en étourdir et les mariés songeaient à se retirer lorsque brusquement Anatole Y..., qui n'avait pas été convié, fit son apparition sur le seuil de la salle.

Très à son aise, l'œil mauvais cependant, l'amoureux laissa pour compte traversa les groupes et marcha droit sur Margot :

— Je suis venu en danser encore une avec toi, lui dit-il, en lui touchant l'épaule, une seule et je m'en irai.

La jeune M<sup>me</sup> Eugène, plus blanche que sa robe d'épousée en face de celui qu'elle attendait le moins, tenta une diversion :

— Venez prendre un verre de vin d'abord, Anatole...

— Non ! fit celui-ci. Je veux que tu m'accordes une valse... tu sais, comme l'autre dimanche...

Il y avait une telle violence concentrée dans l'invitation, le regard du gars était si sombre que la petite mariée frissonna.

Mais Eugène, averti, arrivait. Sans dire un mot, il leva son poing, et Anatole, touché en pleine face, roula sur le parquet.

Aussitôt des cris, des hurlements retentirent.

Le père, les vieux, le patron de l'auberge intervinrent. On pria les invités de se retirer, et, en quelques minutes, au milieu d'un brouhaha violent, tout le monde se trouva dehors, laissant en présence Anatole, qui s'était relevé, les jeunes mariés et leurs parents.

Cette affaire ne regarde que nous, avait dit le maréchal, pas très d'aplomb sur ses jambes, et la trogne enluminée. Qu'on nous laisse arranger ça à notre aise.

L'aubergiste, une fois le gros de la société parti, crut bon de se retirer à son tour.

Et ce qui se passa ensuite, nous allons l'apprendre de la bouche même du marié, partie civile au procès en violences, menaces, outrage à la pudeur et port d'armes prohibés intenté à Anatole Y..., braconnier en tous genres.

A la barre, Eugène X... reproduit assez bien la physionomie de M. Prudhomme jeune ; c'est un gros balourd, un peu orgueilleux, pas très malin, et qui doit avoir la rancune solide.

D'un doigt nettement accusateur, il montre son rival qui, sur la barre des prévenus, n'a pas l'air bien troublé.

— Messieurs les juges, ce bandit, quand il a été seul avec mon père et moi — je ne parle pas des femmes — a tiré de sa poche un pistolet, et il nous a tous menacés... J'ai dû alors entrer en conversation avec lui et je lui ai offert de l'argent pour qu'il s'en aille.

— Combien lui avez-vous proposé ?

— Cent francs !... J'avais envie de passer ma nuit de noces sans être dérangé !

— Cela se conçoit. Or qu'arriva-t-il ?

— Là, Eugène X... paraît un peu embarrassé. Il cherche des mots, peut-être des idées, et c'est avec un gros soupir qu'il sort enfin :

— Je ne me rappelle plus très exactement comment l'affaire a tourné. J'étais sorti de l'auberge avec ma femme, après avoir versé la somme ; et mon père devait suivre, Anatole étant parti dans une autre direction, lorsque tout d'un coup je me suis aperçu que mon épouse n'était plus à côté de moi...

— Je l'ai appelée, j'ai même crié assez fort, mais sans obtenir la moindre réponse. Alors, je suis retourné sur mes pas, et c'est en arrivant à la porte du *Cheval d'Or* que le patron m'a dit :

« — Votre Margot, elle est dans la grange avec Anatole !... »

« Tout « berlu », j'ai aussitôt cherché après mon père. Le pauvre homme, ces émotions lui avaient retourné les entrailles. Il était appuyé, la tête contre le mur, et maman lui tenait le front... Vous comprenez ! »

— Le tribunal voit la scène d'ici... — Il a donc fallu que j'attende un peu afin d'aller quérir le gars en compagnie. Et, quand nous sommes arrivés à la porte de la grange, nous l'avons trouvée fermée bien solidement, mais on entendait, on comprenait trop ce qui se passait à l'intérieur. C'était du propre, entre parenthèses !... »

— Ben dame ! murmure Anatole, je n'avais pas invité Margot pour lui faire la lecture de l'*Almanach de Mathieu de la Drôme* !

— J'ai bien essayé de les faire sortir, poursuit le plaignant, mais Anatole m'a répondu, messieurs, en propres termes, qu'il n'avait pas besoin de conseils pour reconnaître un chemin qu'il avait suivi déjà à plusieurs reprises...

« J'ai donc été obligé, toujours avec mon père, qui ne tenait pas trop d'aplomb sur ses jambes, d'en écouter de toutes les couleurs à travers cette maudite porte... Ah ! jamais je n'aurais pensé qu'une nuit de noces ait pu être aussi cruelle... »

— Enfin, vous vous décidâtes à aviser les gendarmes ?

— Oh ! je n'étais guère disposé. Mais comme le gars nous avait menacés d'un revolver, par précaution... et puis aussi parce que je voulais qu'on constate l'inconduite de ma femme... qui l'était sans l'être... »

— Vous avez demandé le divorce, dans les jours qui suivirent ?

— Oui, mais Margot prétend que l'autre l'a entraînée en la menaçant... Ce qui fait que je ne sais pas si on me donnera raison, en fin de compte...

Le brigadier de gendarmerie, dont la venue décida Anatole à vider les lieux, déclare qu'il n'eut pas besoin de gros efforts pour forcer l'huis de la grange nuptiale.

— J'y découvris la jeune mariée, dit-il avec un sourire malicieux, dans une tenue... hum... plutôt décolletée. Quant au godelureau, il riait à s'en décrocher la mâchoire. Si le revolver dont il avait menacé les plaignants n'avait pas été trouvé dans sa poche, j'aurais été bien embarrassé pour mettre Y... en état d'arrestation...

— En somme, résume le ministère public, il semble que les époux étaient assez mal assortis et que, l'ivresse aidant, il y eut de part et d'autre des actes regrettables, certes, mais que la loi ne saurait réprimer bien sévèrement...

Margot, Margot ! soyez heureuse, si, comme on pourrait le supposer, vous fûtes un peu complice du séduisant Anatole, le Tribunal ne retiendra contre lui que le *port d'armes*.

Coût : seize francs d'amende et un franc de dommages-intérêts, dont Eugène pourra se prévaloir s'il lui prend la fantaisie de chercher une autre épouse, une fois délégué de celle-ci. J. C.

### Les amours du beau Max et du petit ferronnier.

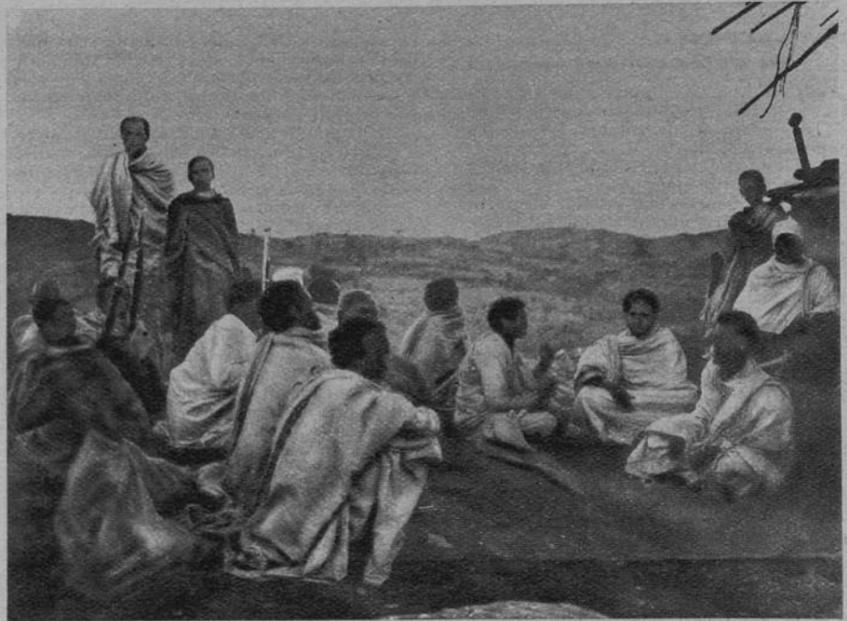
Lorsque le représentant de commerce Max Schuster avait amené au commissariat de police son jeune ami René Couchetois pour le faire admonester et lui faire intimer l'ordre d'avoir à cesser de répandre certaines allégations, que lui Schuster jugeait calomnieuses et préjudiciables, il ne se doutait pas que sa plainte l'amènerait en correctionnelle, non pas comme plaignant, mais comme inculpé et qu'elle lui vaudrait... un an de prison.

Mais pourquoi, diantre, le beau Max dont la silhouette nonchalante était bien connue à Toulouse sur les allées La Fayette, avait-il eu la fâcheuse idée, lui qui n'a jamais pu admettre la présence d'une femme chez lui, d'inciter la police à mettre moralement le nez dans son linge sale qui forcément ne pouvait sentir bon ?

René Couchetois — jeune apprenti employé chez un ferronnier d'art — avait fait la connaissance du beau Max, alors que celui-ci, par un soir de mai, assis à la terrasse d'un grand café, écoutait d'une oreille distraite le concert instrumental. En réalité, il dévisageait les passants évitant, toutefois d'attacher ses regards sur les femmes si jeunes et si jolies qu'elles fussent.

Le petit ferronnier, en passant près de la table du beau Max, avait eu la maladresse de faire tomber le chapeau que le représentant de commerce avait posé sur une chaise, et, pour son malheur, il l'avait poliment ramassé. La glace était rompue ! Le beau Max avait répondu aux excuses en invitant le jeune apprenti à s'asseoir et en

## JUSTICE ÉTHIOPIENNE



Au pays du Négus, la justice est sévère, on ne l'ignore pas. Pour un simple vol, par exemple, il est habituel que le coupable ait la main droite coupée. En revanche, le tribunal ne se soucie pas de la pompe ni des usages imposants qui sont de tradition chez les nations occidentales. Le juge éthiopien rend la justice partout où il se trouve, au pied d'un arbre — comme saint Louis — ou en plein bled, comme on le voit ici. Le seul insigne de sa fonction est qu'il a droit à un siège, alors que le coupable, les témoins, le greffier s'accroupissent par terre. (Rap.)

lui offrant une menthe verte. Tout de suite la conversation fut agréable et choisie, le beau Max ayant des lettres et son jeune interlocuteur n'ayant été obligé que par la crise d'interrompre ses études pour devenir ferronnier.

On parla littérature, philosophie ! Socrate, Platon furent évoqués, de même que Paul Verlaine, Alfred Rimbaud, Jean Lorrain, Marcel Proust et André Gide.

Et de si belles dissertations ne pouvaient prendre fin après deux consommations servies sur une table de café, le beau Max invita son jeune ami à venir prendre une infusion chez lui, afin de lui montrer sa bibliothèque et ses livres de chevet.

Il est superflu d'ajouter que, le lendemain, le beau Max avait si bien inculqué ses idées au petit ferronnier que celui-ci, tout pénétré de sentiments nouveaux, en conçut une véritable affection pour celui qui avait su l'initier à de si belles choses. Aussi de nouveaux entretiens eurent-ils lieu par la suite.

Mais un beau jour, après la philosophie et la littérature, ce fut l'histoire, et même une drôle d'histoire. Le petit ferronnier en vint à évoquer mélancoliquement le souvenir de cet ancien collègue dont l'épouse avait fait un si cuisant cadeau au premier roi Valois ! Seulement, à l'encontre du rancuneux rival de François I<sup>er</sup>, le jeune Couchetois était la seule victime de ce mal dont il devait désormais appréhender les redoutables périodes.

Fixé irrémédiablement, le petit ferronnier n'avait pas hésité à accuser le beau Max de lui avoir littéralement inoculé ce virus qui le dévorait moralement aussi bien que physiquement depuis le début de leurs conversations !

Et à cette même terrasse de café où s'était nouée leur amitié platonicienne, le petit ferronnier avait à voix haute accusé le beau Max de s'être conduit à son endroit comme le mari de la Belle Ferronnière à l'égard du roi de France ! Une première fois le représentant avait hâtivement réglé sa consommation et avait quitté le café.

Mais depuis lors, chaque fois qu'il se trouvait en présence du jeune Couchetois, celui-ci l'apostrophait et sans lui réclamer son appui pour l'obtention d'un bureau de tabac, il le menaçait de lui faire son affaire.

Si bien qu'un beau jour le beau Max, excédé, avait requis un agent de police pour appréhender le jeune ferronnier qui le menaçait de mort et pour le conduire avec lui devant le commissaire.

— Voyez-vous, monsieur le commissaire, c'est intolérable ! avait déclaré le beau Max qui se tamponnait le nez, les yeux et la bouche avec un mouchoir de dentelles. Je ne puis m'asseoir à une terrasse de café, je ne puis me promener sur les allées, sans être poursuivi par les outrages et les menaces de ce jeune fou ! Croyez-vous que le fait d'être venu chez moi soit une raison suffisante pour qu'il puisse m'imputer la maladie dont il se plaint ?

— Cependant, ne put s'empêcher de remarquer le commissaire de police, je ne crois pas que vous puissiez méconnaître

les relations qui... que... Enfin vous me comprenez !

— Oh ! monsieur le commissaire, ce n'est pas la peine de tourner autour des mots. Je suis homosexuel et je n'ai pas à m'en cacher, bien au contraire. Cérébralement et physiquement, j'ai aimé René Couchetois. Pourquoi m'accuse-t-il aujourd'hui de sa misère physiologique ? Alors qu'il m'est si facile de prouver combien son accusation est injustifiée ! Et aujourd'hui même si vous l'exigez !

— Comment cela ?

— Mais, monsieur le commissaire, sur ce point je m'en rapporte au jugement du premier médecin spécialiste venu ! Vous n'avez qu'à m'envoyer devant lui.

— Soit ! Puisque vous êtes consentant ; nous allons bien voir.

Décidé à poursuivre jusqu'au bout, et le plus vivement possible cette enquête, et se réservant de poser d'autres questions au plaignant, puisque c'est en plaignant que le beau Max se présentait devant lui, le commissaire profita des dispositions du représentant pour le faire accompagner par un de ses inspecteurs chez un médecin du voisinage auquel il s'empressa d'ailleurs de téléphoner pour le prier de lui transmettre son diagnostic par téléphone aussitôt qu'il aurait vu le sujet.

Une heure plus tard, le magistrat était fixé, car le spécialiste lui confirmait que l'état secondaire de l'individu qu'il venait d'examiner était des plus dangereux pour la contamination.

Quand il revint dans le cabinet du commissaire, le beau Max était plutôt penaud !

— Ce n'est pas possible ! gémit-il, le médecin se trompe. Je ne suis pas malade. Vous pensez bien, monsieur le commissaire, que si j'avais eu le moindre doute je n'aurais pas eu l'inconcevable extravagance de venir me plaindre auprès de vous !

— Pour extravagante, votre démarche l'est bien ! D'autant qu'il faut que je me renseigne encore. Dites-moi, jeune Couchetois, quel âge avez-vous ?

— Dix-huit ans, monsieur le commissaire.

— Tiens ! tiens ! Sans doute vous ignorez aussi l'âge de votre jeune ami, monsieur Max Schuster ? Vous ne vous étonnez pas si la justice vous demande compte de votre conduite, d'autant que le jeune Couchetois n'est certainement pas le premier des petits amis que vous avez initiés aux préférences littéraires ou autres, que vous affichez si complaisamment !

La suite de cette fâcheuse entrevue avec le commissaire de police fut donc pour le beau Max de comparaître devant le tribunal correctionnel qui, pour excitation de mineur à la débauche, fut condamné à un an de prison, sans que d'ailleurs le petit ferronnier se fût porté partie civile pour le préjudice causé.

Mais la propriétaire de l'hôtel meublé où le beau Max Schuster avait sa chambre, poursuivie également comme complice de son locataire, a été condamnée à trois mois avec sursis.

(Suite page 15.)

HENRIET.

Direction - Administration - Rédaction

30, rue Saint-Lazare, PARIS (IX<sup>e</sup>)

Téléph. : Trinité 72-96. — Compte Chèques Postaux 1475-65

ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes

FRANCE...	Un an (avec primes) ...	50 fr.
	Un an (sans primes) ...	37 fr.
	Six mois ...	26 fr.
ÉTRANGER...	Un an ...	65 fr.
	Six mois ...	33 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.

Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, on raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

## A HUIS CLOS : Causes Salées

(Suite de la page 14.)

### L'instrument de travail endommagé.

Une nuit sombre... Un ciel couleur d'encre, une pluie fine tombe, intarissable, sur la rue proche des boulevards où, chaque soir, des demoiselles de petite vertu et aussi de petites exigences pécuniaires, guettent le client :

— Tu viens, chéri ?

L'homme, sans un mot, écarte doucement la femme qui s'accroche :

— Je serai gentille...

Il va traverser, elle le suit, une auto passe, la chaussée est glissante, un cri... un rassemblement... des agents : on relève la femme grièvement blessée.

Quatorzième chambre correctionnelle : une belle fille trop blonde, trop fardée, vêtue de couleurs trop voyantes, s'agitait au banc de la partie civile.

— Bien sûr, s'exclame-t-elle, que je réclame cent mille francs de dommages-intérêts : j'ai un sein perdu, mais ce n'est pas tout, j'ai encore été blessée ailleurs.

— Où ? demande le président qui, sans doute, n'a pas regardé son dossier.

La partie civile, dont la profession exclut pourtant toute timidité, rougit, pâlit et ne répond pas.

— Où ? répète le président.

Alors, très bas, avec un geste vague vers le centre de sa personne, elle murmure :

— Là !

Son avocat, un jeune stagiaire qui prise sans doute la plaidoirie réaliste, s'exprime de façon un peu imprévue :

— Ma cliente, déclare-t-il, se livrait à l'exercice de sa profession, lorsqu'elle fut renversée par cette automobile. Or, messieurs, quel est le plus grand malheur, pour un menuisier, un forgeron ? C'est d'être blessé à la main... Pour l'intellectuel, c'est la blessure à la tête... La main ou la tête (comme la jambe, chez la danseuse), c'est, en quelque sorte, l'instrument de travail.

Chez ma cliente, l'instrument de travail, c'est son corps et, notamment, la partie de son corps qui a été blessée... cette partie que, par pudeur, je n'ose définir

d'avantage : donc, ma cliente, en plus de son sein déformé, a été « abîmée » (sic) à cet endroit charmant de la femme qui, chez celle-ci, est, je le répète, l'instrument de travail.

A l'appui de cette thèse un peu spéciale et spéciale, le défenseur remet au tribunal un rapport de médecin légiste ainsi conçu : « Nous, D<sup>r</sup> X..., déclarons avoir examiné la demoiselle Z..., sur laquelle nous avons relevé deux blessures très nettes, l'une au sein droit, qui restera déformée, l'autre aux organes génitaux et sexuels, cette seconde blessure assez profonde, empêchera la demoiselle Z... d'avoir des relations amoureuses pendant au moins six à huit mois. »

Le président a lu le certificat à mi-voix, mais, d'une voix perçante, la victime s'exclame :

— Six à huit mois, oui, je t'en fiche... C'est plus d'un an, monsieur le président, que je n'ai pas pu « coucher » ; oui, plus d'un an que je n'ai pas eu de relations amoureuses, comme dit le médecin, mais aussi financières, puisque, moi, n'est-ce pas, je ne m'en cache pas, je vis de « ça ».

Et l'avocat de la plaignante qui, décidément, tient à son image, s'il est permis de dire, de conclure :

— Messieurs, je vous confirme ce que je vous expliquais tout à l'heure, ma cliente a eu son instrument de travail endommagé pour une période assez longue, ne l'oubliez pas !

Le tribunal a estimé que ledit instrument ne valait pas cent mille francs et a condamné la compagnie responsable de l'automobile à verser vingt-cinq mille francs de dommages-intérêts à la belle de nuit qui, furieuse, s'exclama :

— Vingt-cinq mille francs, vingt-cinq mille francs... ce n'est pas assez... Après un tel accident, je veux vivre de mes rentes, je ne veux pas reprendre le trottoir !

Alors, que devient l'instrument de travail ?

DIDIER-RENAUD.

## L'espionnage politique

(Suite de la page 5.)

personne, au Gouvernement, ne s'en était jamais soucié.

Or, un haut fonctionnaire de la police, témoignant un jour devant la commission du 6 février et pour éclairer l'action de certains personnages compromis, se mit à raconter l'une des séances de l'Acacia au cours de laquelle un député avait tenu des propos contre le régime. Or, l'un des commissaires s'étonna fort — c'était précisément un des conjurés de l'Acacia ! — que tout ceci fut connu de la police.

— Nous avons donc été trahis ! s'exclama-t-il.

— Pas du tout, répondit le témoin, vous aviez simplement parmi vous des gens qui ont fait consciencieusement leur métier.

Cette déposition fit quelque bruit et le public parut s'émouvoir. C'était bien inutile. Les conjurés de l'Acacia, dénombrés et dévoilés, déclarèrent que leurs discussions n'étaient en somme que des conversations philosophiques sans portée, et peut-être n'était-ce en effet que cela. Si l'on prenait au sérieux toutes les sociétés, compagnies, associations où l'on complotait contre l'État, on perdrait beaucoup de temps. N'empêche qu'un gouvernement se doit d'être renseigné et que les services de l'Intérieur ont bien des moyens pour arriver à leurs fins. Ceux qui fondent ces groupements révolutionnaires à notre époque s'efforcent, bien entendu, de paralyser l'action de la police ou de leurs adversaires, mais, généralement, ils n'y parviennent point. Un homme d'État italien d'avant Mussolini disait à ses amis :

« Une société parviendrait peut-être à sauver le monde. Seulement, dès qu'il y a plus de deux membres dans une société secrète, ce n'est plus une société secrète. »

J. Le H.

## L'activité de la brigade mondaine

(Suite de la page 11.)

venons de fermer un de ces louches établissements à la suite d'une aventure dont un étranger fut le triste héros...

Racolé sur les boulevards par deux femmes en voiture et amené dans une boîte d'une rue située aux environs de la place Vendôme, l'étranger commande de la bière pour lui et deux cocktails pour ses compagnes.

Coût : cent quatre-vingt-quatre francs pour ces trois consommations !

Le « client » refuse de régler la note.

— Je vous offre quarante francs, dit-il à la patronne, et c'est bien payé...

La tenancière du bar ne l'entend pas ainsi. Elle se précipite sur l'étranger en hurlant et elle le gifflé :

— Tiens ! fait-elle, voilà le minimum !...

Eberlué, le monsieur veut partir pour aller querir un agent. Mal lui en prend. La patronne, les deux allumeuses et les protecteurs de ces dernières lui sautent dessus, le jettent à terre, le rouent de coups, et le soulagent pendant cette singulière correction d'une somme de huit cent cinquante francs...

Après quoi, les deux « barbeaux » traînent le malheureux à demi assommé dans un taxi, montent avec lui pendant quelques instants, puis, profitant d'un arrêt de la circulation à côté de la place de la Concorde pour s'éclipser prestement...

La victime n'eut plus qu'à porter plainte au commissariat du Marché Saint-Honoré. Une descente opérée au cabaret permit d'arrêter les deux « gardes du corps » de l'étranger.

Mais leurs femmes, les nommées Mado et Marcy, s'étaient empressées de prendre le large. Sans doute, ces racoleuses d'un nouveau genre recommenceront-elles leurs exploits. Elles exploiteront toujours les « gogos » captivés par leurs beaux yeux.

— Au point de vue de la loi, qui risquent ces rabatteuses ?...

— Nous les assimilons aux prostituées ! Si elles ne vendent pas leur corps, elles n'en font pas moins du racolage sur la voie publique...

Là-dessus, je pris congé de l'affable M. Prioleu en m'excusant de l'avoir retenu si longtemps.

Derrière moi, un inspecteur amena dans le bureau du « patron » une fort jolie femme qui ne paraissait pas être à son aise.

Une femme-affaire ?

Méfiez-vous, messieurs, de ces sirènes enchantées qui vous proposeront de vous ramener chez vous à la sortie des spectacles...

Gare à leur sourire enjôleur !

L'homme est si faible... J. B.

## La fraude continue au Havre

(Suite de la page 9.)

C'est l'affaire d'une législation complaisante.

A moins que la complaisance ne soit celle d'un haut personnage au-dessus des lois. On m'a dit son nom, et c'est celui du fils d'un homme d'État qui était au pouvoir au moment des fraudes.

— Non, monsieur le juge, cette fois-ci ce ne sont pas ces messieurs que je vois entre deux gendarmes et avec qui vous me confrontez qui ont fait le coup. C'est monsieur X... dont le papa...

Bien sûr, je n'ai pas entendu cette phrase-là. Mais M. le juge d'instruction ne l'a pas entendue non plus. Même si elle a été dite. Car il n'aurait pas manqué de l'inscrire dans ses grimoires.

Il est vrai que c'est à cause de tout ce qui n'y est pas inscrit que le scandale, surpris par hasard, continue par habitude.

M. G.

## Institut des Sciences Criminelles

(Cours par correspondance)

BROCHURE GRATUITE SUR DEMANDE

7, Rue Cardinal-Mercier, PARIS-9<sup>e</sup>

## Mémoires d'une proxénète

(Suite de la page 7.)

être danseuse. Idée fixe. Grande 1<sup>m</sup>.70. Mince. Bien faite. Mais seins trop petits. Sensuelle même avec le client. Complaisance moyenne.

Spécialité : flagellation. Sujet très soumis.

Je crois pouvoir m'en tenir là dans cette énumération. Certes, on trouverait dans mes répertoires bien d'autres choses. On y trouverait tout ce que les hommes peuvent désirer, depuis leur vœu le plus normal jusqu'aux plus délirantes complications.

J'ajoute que j'ai aussi des répertoires où figurent mes sujets hommes, mes « correspondants » pour tout dire.

Tout dire ? Je m'y efforcerais.

Cependant, à l'heure où j'écris ces lignes, M. Henry rentre dans un état déplorable. Encore le stupéfiant ! Je l'aime. Et il m'aime. Du moins je le crois. Ou je l'espère... Nous pourrions être si heureux !

Mais le bonheur est une chose impossible en ce monde !

Je prévois que j'aurai encore beaucoup de peines à confier à ce manuscrit, parmi mes autres secrets !

(A suivre.)

B. C.

240 FR. le Mille adresses à la main. Liste fournie. Répondons gratis à demand. rens. Offre sérieuse. Ets NATAN, Boîte 250, Paris-1<sup>er</sup>.

500 fr. le mille adresses à copier p<sup>r</sup> enveloppes, travail assuré. Manuf. Valsan, 10, Lyon

25 fr. le cent, adresses à copier main et gr. gains à corr. Passe prés. Ec. p<sup>r</sup> modèle d'écrit Ets. SPIREX, P. B. 414, 50, r. du Louvre, Paris, R. P.

## OFFRE SÉRIEUSE ET SINCÈRE PROFITEZ-EN SI VOUS SOUFFREZ DE

# NEURASTHÉNIE

Névrose, Épuisement nerveux, Débilité, Dépression, Impuissance, Variocèle, Pertes séminales, Neurasthénie sexuelle, Affections des reins, Vessie ou Prostate, Rhumatisme, Goutte sciaticque, si vous êtes faible et sans force, si votre organisme est épuisé, demandez mon livre l'ÉLECTRICITÉ guérisseur naturel. Vous y trouverez les causes de vos souffrances et le moyen d'obtenir une guérison certaine et garantie. J'ai étudié ces questions pendant 20 ans et j'offre gratuitement le fruit de mon labeur à ceux qui souffrent. Donnez-moi seulement votre adresse sur une carte postale et immédiatement je vous ferai parvenir mon livre avec illustrations et dessins.

DOCTEUR S.-H. GRARD INSTITUT MODERNE, 30, Av. Alexandre-Bertrand BRUXELLES-FOREST Affranchissement pour l'Étranger : Lettres fr. 1.50 — Cartes fr. 0.50

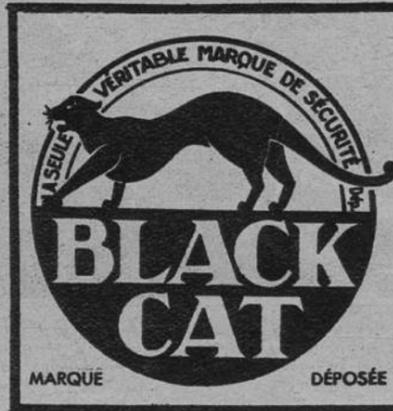
Lisez SÉDUCTION

Utilisez le petit courrier de Séduction

1<sup>fr</sup> 50

## ARTICLES D'HYGIÈNE EN CAOUTCHOUC

Seuls les véritables Préservatifs «BLACK CAT» en caoutchouc-soie sans soudure, VÉRIFIÉS, CONTRÔLÉS et GARANTIS indéchiffrables 1 an, sont réputés dans le monde entier depuis des années pour leur SOLIDITÉ et, seuls, ils vous assurent une SÉCURITÉ ABSOLUE !



N° 100	«Ivoire»	Soie blanche fine.	La dz.	10.
N° 100 bis	«Réservoir Ivoire»			11.
N° 101	«Velouté»	Soie rose ext. fine.		12.
N° 101 bis	«Réservoir velouté»			13.
N° 102	«Naturel»	Soie brune surfine.		14.
N° 102 bis	«Réservoir naturel»			15.
N° 103	«Cristallin»	Soie blonde suparf.		16.
N° 103 bis	«Réservoir cristallin»			17.
N° 104	«Péture»	Soie peau ext. suparf.		18.
N° 104 bis	«Réservoir péture»			19.
N° 105	«Latax»	Soie lactée invisible		22.
N° 105 bis	«Renforcé»	lavable extra		20.
N° 106	«Soie chair»	lavable supérieur		25.
N° 106 bis	«Supersochair»	lavable extra-supér.		40.
N° 107	«Spéris»	lavable d'usage		65.
N° 108	«Crocodylle»	Spécial, américaine		30.
N° 109	«Soudruche»	extra, 20, 23, 30, sup. 40, 50, 60.		6.
N° 110	«Beut américaine»	Modèle très court		6.
N° 111	«Collection»	Mod. variés supér.		25.
N° 112	«Echouillous»	Mod. variés extras		15.
N° 113	«Assortiment Black Cat»	23 mod. différents		50.
N° 120	«Le Vérifier»	appareil nickelé, extensible, indispensable pour vérifier, sécher et rouler les préservatifs.		8.

RECOMMANDÉ : Le N° 114 «LATEX», nouveau préservatif donnant toute sécurité malgré son extrême finesse, et le N° 106 «SOIE CHAIR», lavable, d'une solidité incomparable.

CATALOGUE illustré en couleurs (20 pages de photos) de tous articles intimes pour Dames et Messieurs avec tous renseignements et prix, joint gratuitement à tous nos envois.

ENVOIS rapides, recommandés, en boîtes cochetées sans aucune marque extérieure qui puisse laisser soupçonner le contenu (DISCRETION ABSOLUE GARANTIE).

PORT : France et Colonies : 2 francs ; Étranger : 5 francs ; Contre remboursement (sauf étranger), port et frais : 3 frs. (Bien indiquer votre adresse très lisible et complète.)

PAIEMENTS : Nous déconseillons les envois en espèces et en timbres. Adressez mandats-poste, mandats-cartes, mandats-lettres, mandats-internationaux ou chèques à la

MAISON P. BELLARD, HYGIÈNE 55, rue N.-D.-de-Lorette, 55 - PARIS (9<sup>e</sup>)

Maison de confiance, la plus ancienne, la plus connue. Magasins ouverts de 9 h. à 7 h. - Mises en vente, mêmes articles : 22, rue du faubourg-Montmartre, PARIS-9<sup>e</sup> (G<sup>o</sup> Boulevard)



Rue Montagne, à Paris, un couple de voleurs audacieux, mais débutants, a assailli, ligoté et bâillonné la femme de ménage d'une modiste, M<sup>me</sup> Quentin (sur notre cliché). Les voleurs emmenèrent un petit coffre-fort, mais ils durent l'abandonner dans la rue. (Rap.)

Antoinette Tessier a comparu devant les Assises. Mariée à un garde-chasse, elle devint veuve à la suite de l'assassinat de son époux par le garde-chasse Dorier, qui était son amant. Puis elle épousa son amant, qu'elle vint à son tour de tuer durant son sommeil... Voici la « vamp rustique » devant ses juges. (Rap.)

À Mexico, la Commission du Sénat a demandé au président Cardenas de déférer l'ex-président Calles devant la cour martiale et de l'exclure de l'armée. Un des derniers portraits de l'ex-président Calles, poursuivi pour concussion et trahison. (Rap.)



En raison de la longueur du procès Stavisky qui dure depuis plus d'un mois, les magistrats se sont vus forcés de créer une annexe dans la Chambre des expropriations. Cette annexe, aménagée spécialement pour la circonstance en Cour d'Assises, s'ouvrira le 2 janvier 1936. (Rol.)

Une révolte brève, mais violente, a éclaté au pénitencier de Bostwick (Etats-Unis). Cinq convicts avaient réussi à s'enfuir sur un camion. Les mitrailleuses de la police eurent raison des évadés, dont le camion (à gauche) avait été immobilisé par un barrage. (N. Y. T.)



L'affaire Stavisky a vu défiler à la barre des témoins d'importance. L'un d'eux même, M. Tissoit (à gauche), ex-directeur au ministère du Travail, entré comme témoin, est sorti comme inculpé de la Cour d'Assises, après un interrogatoire plutôt pénible. Le second, en partant de

la gauche, est M. Chiappe, ex-préfet de Police, président du Conseil municipal, qui déposa avec calme et simplicité; le troisième est M. Chaulemps, qui souleva quelque émotion dans la salle par sa mise au point nette et courageuse; à droite enfin, M. Caillaux à la barre. (Rol et Rap.)